

**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Université des Sciences
 Sociales Grenoble II
 Institut d'Etudes
 Politiques**

**DESS Direction de
 Projets Culturels**



Mémoire

**LA MEDIATHEQUE MUSICALE PUBLIQUE :
EVOLUTION D'UN CONCEPT ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Dominique HAUSFATER

**Sous la direction de Michel SINEUX
Discothèque des Halles de Paris**

1990

M
8

1990

Résumé

L'évolution des pratiques culturelles des Français dans le domaine musical induit de nouveaux besoins documentaires. L'état actuel des bibliothèques françaises ne permet pas d'y répondre et accentue les disparités régionales. La création d'un réseau de médiathèques musicales publiques sur l'ensemble du territoire nécessite une mise en commun des ressources existantes et la collaboration des bibliothèques publiques et des conservatoires. Elle implique la mise en oeuvre d'une politique concertée au sein du Ministère de la Culture en coordination avec les collectivités locales.

Abstract

The evolution of French cultural practices in the field of music induces new needs for documentation. The actual state of French libraries cannot satisfy them and emphasizes the disparity between regions. The creation of a public music libraries network in the country requires the sharing of existing resources and collaboration between public libraries and music schools. It implies for the Ministry of Culture the implementation of a concerted policy in coordination with the local communities.

Mots-clés

Bibliothèque publique ; Bibliothèque spécialisée ; Musique ; Conservatoire musique ; Coopération ; Comportement utilisateur ; Bibliothécaire ; Evolution ; Politique culturelle ; France

Key words

Public library ; Special library ; Music ; Music school ; Cooperation ; User behavior ; Librarian ; Evolution ; Cultural policies ; France

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pu être mené à bien sans une étude approfondie sur le terrain. Je remercie donc en premier lieu les personnes qui ont bien voulu m'accueillir en stage pendant l'été, Michèle Lancelin du Conservatoire de Boulogne-Billancourt et Michel Sineux de la Discothèque des Halles, qui a par ailleurs accepté d'encadrer ma recherche. Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble des responsables de section de la Discothèque des Halles, Bertrand Bonnieux, Alfred Caron, Marc Crozet et Gilles Pitoiset. Je tiens enfin à exprimer ma reconnaissance aux professionnels qui ont bien voulu me communiquer les sources indispensables à la réalisation de ce projet et plus particulièrement à Catherine Massip de la Bibliothèque nationale et à Gilles Pierret et Jérôme Barthélémy de la Bibliothèque Picpus.

SOMMAIRE

Avant-propos	1
I. Introduction	3
II. Problématique	13
III. Méthodologie	19
1. Le public	20
2. Etat des lieux	22
3. Solutions	23
IV. Le public	24
1. Evolution des pratiques culturelles	24
1.1. Indices statistiques	24
1.2. Répercussions sur l'édition	27
2. Le public des discothèques et bibliothèques publiques	28
2.1. Bilans d'activité	29
2.1.1. <i>Les phonogrammes</i>	29
2.1.2. <i>Les documents imprimés</i>	30
2.2. Composition du public	31
2.3. Besoins du public	34
2.3.1. <i>Les phonogrammes</i>	34
2.3.2. <i>Les partitions</i>	35
2.3.3. <i>Les autres fonds imprimés</i>	37
2.3.4. <i>La vidéo</i>	39
V. Etat des lieux : analyse générale de la situation	41
1. Les bibliothèques et discothèques publiques	41
1.1. Historique	42
1.2. Etat des lieux	47
2. Les bibliothèques de conservatoire	51
2.1. Etat des lieux	51
2.2. Perspectives d'avenir	53
3. Les bibliothèques universitaires	54
4. Les bibliothèques de recherche	58

VI. Etat des lieux : infrastructures et réseaux spécifiques	62
1. Institutions pilotes	64
1.1. Discothèque des Halles	64
1.2. Bibliothèque musicale Picpus	67
1.3. Bibliothèque Municipale de Colombes	68
1.4. Bibliothèque Municipale de Mulhouse	69
2. Coopération	70
2.1. Les bibliothèques de conservatoire	70
2.2. Les bibliothèques publiques	73
VII. Perspectives d'avenir	76
1. Préalables	78
1.1. Sensibilisation des pouvoirs publics	78
1.1.1. <i>Le Ministère de la Culture et ses représentants</i>	78
1.1.2. <i>Les collectivités territoriales</i>	80
1.2. Coopération	82
1.3. Formation des professionnels	84
2. Propositions	86
2.1. Infrastructures municipales	86
2.2. Structures départementales	88
2.3. Structures régionales	89
2.3.1. <i>Objectifs visés</i>	90
2.3.2. <i>Mise en oeuvre</i>	93
Conclusion	95
Notes	97
Liste des sigles et abréviations	99
Documents annexes	100
Bibliographie	104

AVANT-PROPOS

La Direction du Livre et de la Lecture et la D.B.M.I.S.T, soucieuses d'évaluer la place de la musique dans les bibliothèques publiques françaises, chargeaient en 1986 un professionnel de ces institutions d'une mission d'étude sur le terrain. Les résultats de l'enquête, publiés l'année suivante', permettaient de dresser un état des lieux assez pessimiste et mettaient en relief l'attitude négative de nombreux bibliothécaires sur cette question.

Il semble que la situation ait considérablement évolué depuis trois ans. L'ouverture ou la mutation de quelques établissements "pilote" et leurs premiers résultats, tout à fait satisfaisants, attestent de l'importance croissante de ce domaine. Le développement parallèle des bibliothèques de conservatoire et les tentatives de coopération entre ces différents établissements sont eux aussi significatifs. L'organisation progressive de la profession, qui se manifeste par la multiplication d'associations spécialisées, de journées d'étude et de congrès, mais également par la remise en cause de la formation, atteste du changement de mentalité des bibliothécaires traditionnels. Enfin, les tentatives récentes de collaboration entre la Direction de la Musique et de la Danse et la Direction du Livre et de la Lecture sur des projets concernant les fonds musicaux des bibliothèques semblent tout à fait encourageantes pour l'avenir.

Il était donc souhaitable, à la lumière de ces nouvelles données, de faire le point de la situation. Les chiffres publiés cette année par le Département des études et de la prospective du Ministère de la Culture et de la Communication sur l'évolution des pratiques culturelles des Français apportaient des éléments d'évaluation supplémentaires, permettant d'envisager pour le futur la place croissante qu'y tiendrait la musique et ses répercussions possibles sur les besoins du public des bibliothèques.

Ces observations rendent nécessaire la définition d'une politique plus systématique en faveur du développement des fonds musicaux - tous médias confondus - au sein des bibliothèques françaises. L'objet de ce travail est donc d'apporter des éléments de réflexion supplémentaires sur cette question et de suggérer des voies de développement possibles, s'appuyant sur un examen rigoureux des différents paramètres.

I

INTRODUCTION

A l'heure actuelle, la musique est indubitablement la valeur montante de la culture française. L'afflux du public dans les festivals estivaux, les listes d'attente dans les conservatoires et écoles de musique, le succès incontestable des discothèques publiques et les statistiques officielles en matière de consommation et de pratique musicales sont là pour le prouver. La couverture médiatique dont bénéficient les principaux événements musicaux montre qu'il s'agit bien, à l'évidence, d'un thème "porteur".

Le budget octroyé au Ministère de la Culture (multiplié par sept, en francs constants, de 1959 à 1987) et la part belle qui y est réservée à la musique (plus de 20%) témoignent de la volonté politique d'accompagner ce mouvement. La construction de nouveaux complexes architecturaux (Opéra Bastille, Cité de la Musique), les subventions accordées à des ensembles ou des institutions spécialisées (IRCAM, Centre de musique baroque de Versailles) prouvent bien qu'il s'agit d'investissements à long terme.

L'une des préoccupations du Ministère étant la "démocratisation" de la culture, ces opérations, qui sont malgré tout destinées à une certaine élite, ont été accompagnées d'autres actions à l'intention du plus grand nombre, s'inscrivant dans la politique générale

d'élargissement du public définie par le pouvoir central.

L'organisation d'une *Fête de la musique* annuelle depuis 1982, permettant l'expression de tout type de musique, l'encouragement à la pratique musicale amateur sous toutes ses formes, la prise en compte et la valorisation de domaines négligés jusque là (soutien à la chanson française, encouragement au "rock français" et ouverture du Zénith), l'intégration dans la notion de patrimoine musical d'un répertoire autre que le classique, sont des tentatives officielles, plus ou moins réussies, de faire participer l'ensemble de la population à ce mouvement.

Les disparités régionales restent malheureusement très importantes - l'agglomération parisienne étant nettement privilégiée - , et ce malgré les efforts de déconcentration de la Direction en région (mise en place progressive de délégués régionaux à la musique et à la danse depuis 1972 et systématique à partir de 1981). Les collectivités territoriales, en particulier les municipalités, ont pris conscience de cette évolution et la musique y tient également le premier rang d'intervention dans la vie culturelle locale. Le rythme d'ouverture et de développement des conservatoires et écoles de musique est là, entre autre, pour en témoigner².

Cette situation est le reflet non seulement d'une volonté politique affirmée mais également d'une évolution très nette des pratiques culturelles des Français. Tous les indicateurs vont dans le même sens. Les statistiques officielles sur la part de la musique dans ces pratiques comme l'observation sur le terrain de leurs

manifestations font état de besoins croissants de la population dans ce domaine. La pléthore de festivals et d'académies musicales d'été destinées aux amateurs, la très forte demande en matière d'éducation musicale, l'augmentation des "produits" musicaux dans le secteur économique (ventes d'instruments, de documents sonores et d'appareils d'écoute, de partitions et de littérature spécialisée) le prouvent.

On observe donc, par voie de conséquence, un développement du secteur privé dans ce domaine. Face à ce marché prospère, les actions de mécénat en faveur de la musique se développent. Les grandes maisons d'édition se dotent toutes d'une collection musicale². Les revues spécialisées se multiplient, même si leur durée de vie est parfois éphémère, témoignant de la vitalité du secteur. La FNAC vient d'ouvrir à Paris, dans le complexe de l'Opéra Bastille, un magasin consacré exclusivement à la musique (à "toutes" les musiques, contrairement au projet initial d'un "magasin lyrique") et proposant tous les supports (livres, partitions, enregistrements sonores, vidéos). On pourrait multiplier les exemples...

Il ne s'agit donc pas d'un engouement passager mais bel et bien d'un phénomène de société, apparemment profond et durable. Les bibliothèques ne pouvaient donc rester à l'écart de cette évolution. Il ne paraît pas inopportun de rappeler dès à présent les recommandations de l'UNESCO, qui bien que destinées en premier lieu aux pays en voie de développement, ont une portée plus universelle:

"[...] La puissante vague de changements sociaux qui a balayé de nombreuses nations a entraîné des mouvements pour un meilleur accès de la population à l'éducation et à l'instruction. Les bouleversements

*technologiques qu'ont connus la production et la distribution du matériel imprimé ont eu le même effet. Enfin, les besoins en livres, en information et en publications de toutes sortes s'accroissent continuellement. Les bibliothèques publiques sont traditionnellement à l'avant-garde des institutions qui satisfont à cette demande. De nos jours, la question n'est donc plus de savoir si elles doivent ou non jouer ce rôle, mais plutôt comment elles peuvent contribuer du mieux possible au changement social et au développement économique et répondre aux besoins de catégories toujours plus larges d'utilisateurs."*⁴

La légitimité des discothèques dans les bibliothèques publiques est une question qui ne se pose plus, malgré quelques réticences persistantes au sein de la profession. Les projets les plus récents de nouveaux établissements prévoient automatiquement une discothèque, au même titre qu'une section Jeunesse. Le problème auquel semblent se heurter de nombreux discothécaires est plutôt celui de la diversification des supports. En effet, face à la demande du public, les professionnels sont amenés, de plus en plus fréquemment, à proposer d'autres types de documents en rapport avec la musique - livres, partitions, cassettes vidéos -, tendant à transformer la discothèque traditionnelle en "médiathèque musicale publique". La question n'était pas récente. Jean-Marie Daudrix rappelle qu'en son temps, la Discothèque de France avait envisagé cette éventualité dès 1974 :

"Figure de proue de la Discothèque de France, la discothèque Couperin se trouvait à l'étroit dans ses murs [...], non seulement à cause du succès toujours grandissant du prêt de disques, mais aussi parce qu'il devenait évident que la collection de disques ne pouvait se suffire à elle-même ; d'ailleurs, la Discothèque de France préconisait depuis toujours, et pratiquait sur une moindre échelle, le prêt des partitions musicales en même temps que celui des œuvres enregistrées. Mais pourquoi ne pas offrir également au public la consultation des périodiques et ouvrages sur la musique et les musiciens, pourquoi ne pas prêter ces imprimés comme on le fait couramment dans les bibliothèques de Paris ? Le principe en est vite acquis et se dessine la constitution d'une sorte de

"bibliothèque musicale populaire", je veux dire "ouverte à tous", et non pas conçue pour des spécialistes,"⁵

La Discothèque des Halles, ouverte en 1986, s'est préoccupée de la question en créant dès l'origine un centre de documentation. Elle est amenée à l'heure actuelle, et sous la pression de son public, à développer à la section Prêt son fonds de partitions et d'ouvrages sur la musique, en pleine expansion, qui fait pratiquement de cet établissement la première médiathèque musicale publique de France. Elle constitue, selon son directeur Michel Sineux, *"le seul équipement en France où soient réunies, intégrées, toutes les fonctions - certes encore inégalement développées - qui permettent de saisir et de mettre à la disposition du public de la lecture publique, c'est-à-dire du plus grand nombre, l'ensemble des collections et des supports aujourd'hui nécessaires pour cerner le phénomène musical dans sa diversité"*⁶.

D'autres établissements, à Paris toujours, oeuvrent dans le même sens, telle la bibliothèque Picpus. Pour la première fois cette année, le Bureau des bibliothèques de la Ville de Paris mentionne dans son guide à l'usage des lecteurs la présence ou non de partitions dans les bibliothèques⁷. Ont également été publiés un feuillet consacré aux partitions dans les bibliothèques de la Ville de Paris⁸ ainsi qu'un document intitulé *"La musique dans les bibliothèques-discothèques de la Ville de Paris"*, dont l'extrait suivant est tout à fait significatif :

"Pour répondre à la demande du public, correspondant à l'importance prise par le phénomène musical dans les pratiques culturelles, un grand nombre d'établissements ont diversifié leurs collections, adjoignant aux phonogrammes partitions, ouvrages et périodiques spécialisés [...]"⁹

On pourrait par ailleurs citer des exemples originaux en dehors de la capitale. Le mouvement touche en effet également les B.C.P., qui après avoir introduit des enregistrements sonores dans leurs collections, sont en train de mettre en place des musibus ne proposant que ce seul support. Là encore, face à la demande du public, on a été amené, dans certains de ces musibus, à diversifier les documents et à introduire partitions et livres sur la musique, avec un réel succès comme ce fut le cas en Meurthe-et-Moselle.

Ce phénomène est certes encore embryonnaire mais en progression constante. On observe d'autre part une évolution dans le même sens au sein des bibliothèques de conservatoire. Peu développées, à quelques exceptions près, jusqu'à une époque récente, elles sont en pleine expansion tant par leur nombre que par leurs fonds. La nécessité de prévoir une bibliothèque lors de l'ouverture de nouveaux locaux s'impose progressivement à leurs directeurs. Quant aux collections, elles tendent à se diversifier. Composées presque exclusivement de partitions à l'origine, ce qui conférait à l'établissement un caractère extrêmement spécialisé, elles deviennent à l'heure actuelle multi-média. Apparaît donc là aussi la notion de médiathèque musicale, comme l'illustre la transformation de la bibliothèque du Conservatoire de Paris, en cours d'installation dans les nouveaux locaux de l'institution à La Villette. Citons, à ce propos, sa directrice:

"A la faveur de ce mouvement le CNSMP [Conservatoire national supérieur de musique de Paris] a voulu une mutation de sa bibliothèque et créé, sous la dénomination de Médiathèque du Conservatoire, une structure nouvelle, aux vocations redéfinies,"¹⁰

La nature même des collections se modifie, reflétant la tentative d'ouverture des enseignements dispensés vers d'autres musiques et, dans une moindre mesure, favorisant l'interpénétration des genres.

La dichotomie très forte qui existait jusqu'alors entre les bibliothèques de conservatoire et les discothèques publiques est donc en train de s'estomper. Leurs publics et leurs collections sont de moins en moins spécifiques et distincts, même si leurs missions, elles, demeurent bien particulières. Une collaboration de ces deux types d'établissements paraît donc souhaitable et envisageable et se met d'ailleurs lentement en place, comme c'est par exemple le cas à Boulogne-Billancourt ou Mulhouse.

Ces développements sont, dans la majorité des cas, dus au dynamisme et à la détermination des professionnels concernés. Les réalisations portent donc la marque de leurs promoteurs, ce qui confère à chacune une originalité propre. Il ne s'agit pas jusqu'à maintenant d'une volonté systématique des tutelles, même si de leur appui bienveillant dépend le succès des projets. Comme l'écrit François Lesure¹¹ :

"Plus qu'à des décisions centralisatrices, ces novations sont généralement à mettre à l'actif d'initiatives individuelles, venant relayer le renouveau de la pratique musicale que l'on observe en France depuis une vingtaine d'années,"¹²

On peut juger de la vitalité de ces bibliothécaires par le récent regain d'activité des associations professionnelles spécialisées. Depuis 1988 se réunissent chaque année à Niort, dans le cadre du Carrefour Média-Jeunesse, les bibliothécaires de conservatoire. En 1989, le CNCEP de Massy et la Discothèque des Halles créent l'ACIM (Association de coopération pour l'interprofession musicale), dont l'objectif prioritaire est de favoriser le développement de la musique et des supports sonores dans les bibliothèques. Il existe par ailleurs depuis cette année une sous-section *Bibliothèques musicales* au sein de la section *Bibliothèques spécialisées* de l'ABF. Enfin la croissance continue, ces dernières années, du groupe français de l'AIBM (Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux) qui, en quatre ans, a vu le nombre de ses adhérents doubler, lui a permis d'organiser en juillet 1990 à Boulogne-Billancourt (soit 25 ans après le congrès de Dijon) le congrès annuel de l'Association. Le succès de cette manifestation démontre sans conteste le dynamisme du secteur à l'heure actuelle dans notre pays. Citons enfin l'association régionale VDL (Vidéo-thécaires et discothécaires du Lyonnais), créée en 1985, qui témoigne du "*refus des discothécaires de se marginaliser*"¹³

La presse professionnelle reflète, à une moindre échelle, ces préoccupations nouvelles. L'AIBM publiera très prochainement, à l'occasion du congrès de Boulogne-Billancourt, un numéro de sa revue *Fontes artis musicae* entièrement consacré aux bibliothèques musicales françaises. Une partie des communications au congrès, dont beaucoup émanaient de participants français, seront elles aussi publiées dans

un numéro ultérieur. Mais l'événement majeur dans ce secteur est sans conteste la naissance en 1989 de la revue *Ecouter voir*, organe de l'ACIM. Le succès de ce périodique trimestriel - et en particulier de son supplément bibliographique mensuel - auprès des bibliothécaires (les autres partenaires de l'"interprofession" semblent plus difficiles à toucher) montre avec acuité les besoins d'information en la matière.

Il est intéressant, à ce propos, de noter l'évolution de la littérature sur le sujet. Les rares articles en langue française (aucun livre n'a jamais été publié) sur les bibliothèques musicales concernaient jusqu'à très récemment exclusivement les bibliothèques de recherche, leurs préoccupations et la nature de leurs collections, qui constituaient d'ailleurs l'essentiel des activités de l'AIBM en France. La place des bibliothèques publiques y était très restreinte et en général proportionnelle à l'importance de leurs fonds anciens. Encore fallait-il l'occasion d'un congrès français de l'AIBM (Paris en 1951, Dijon en 1965) ou consacré au rôle de la lecture publique dans l'éducation musicale (Bruxelles en 1955) pour qu'elles suscitent quelque intérêt. Quant aux discothèques, elles ne faisaient l'objet que de courts articles, de nature le plus souvent bibliothéconomique, dans les revues professionnelles générales.

La différence de coloration de la littérature actuelle est tout à fait symptomatique. Elle est devenue, depuis deux ou trois ans, de plus en plus éclectique, et met en relief la similarité des préoccupations des bibliothécaires musicaux de tous horizons - discothécaires, bibliothécaires de conservatoire, conservateurs de

bibliothèques de recherche générales ou spécialisées... La propension de ces professionnels à rechercher une identité commune montre surtout que le strict cloisonnement de ces différents types d'institutions en fonction de leurs fonds et de leurs missions est en train de se fissurer, en grande partie grâce à l'interpénétration des publics. Le besoin, pour un nombre croissant de "consommateurs", d'accéder à des documents musicaux de plus en plus variés, fait tomber les barrières traditionnelles et nécessite, de la part des différents responsables, une réflexion commune et une harmonisation des politiques documentaires.

II

PROBLEMATIQUE

Ce bref exposé de la situation amène quelques observations. Il convient tout d'abord de repréciser la place de la musique dans le contexte du réseau de lecture publique : d'une part des collections patrimoniales de musique anciennes, conservées (si ce n'est souvent enterrées) dans les grandes bibliothèques municipales et qui intéressent avant tout les chercheurs ; d'autre part des discothèques de prêt - sections de bibliothèques publiques. Ce sont ces dernières qui ont subi l'évolution la plus spectaculaire. Il semble, en effet, qu'on y soit progressivement passé de la notion de support (le document sonore) à celui de thème (la musique). La séparation du service de prêt de phonogrammes du reste de la bibliothèque et donc la création d'une section discothèque se justifiait avant tout, à l'origine, pour des raisons bibliothéconomiques. Les problèmes techniques particuliers liés au support, à son traitement bibliographique (normes spécifiques), à ses modalités d'acquisition (sources d'information et réseaux de distribution différents), de communication (fragilité plus grande nécessitant un contrôle plus strict et remettant souvent en cause la gratuité du service) et de conservation lui conféraient un statut à part.

La très grande majorité des documents sonores étant musicaux, la discothèque a très rapidement attiré un public spécifique, dont les exigences de plus en plus pointues l'ont amenée petit à petit à diversifier les supports proposés et à se transformer pratiquement en embryon de médiathèque musicale. La réduction progressive des documents sonores "non-musicaux" dans nombre d'établissements (les cassettes pour enfants, par exemple, étant maintenant souvent proposées dans les sections *Jeunesse*) illustre bien cette évolution, dont il sera nécessaire de retracer les étapes.

Le problème essentiel qui semble se poser a priori est celui du public, qu'il convient de cerner avec une extrême précision. On peut en effet se demander si les discothèques publiques ne drainent pas en majorité des spécialistes qui ne trouvent pas ailleurs les documents dont ils ont besoin. La discothèque publique traditionnelle ne serait-elle donc pas en train de se substituer à des structures spécifiques quasi-inexistantes et de pallier les carences documentaires du système éducatif ? Le développement actuel des bibliothèques de conservatoire pourrait, dans ce cas, lui ôter une partie de sa clientèle. Il importe donc avant tout d'étudier les motivations de ce public et de repreciser les missions de ces établissements, qui demeurent "de lecture publique", en tenant compte de la situation de leurs partenaires - bibliothèques de conservatoire et bibliothèques universitaires principalement.

Il paraît opportun d'évaluer, d'autre part, le potentiel d'extension de ce public. Les statistiques en matière de pratiques

culturelles font état de la place de plus en plus significative qu'y tient la musique. Elles demandent à être examinées avec attention, les bibliothèques publiques se devant de prendre en compte ces nouveaux besoins, qui restent à préciser. La pression d'un public étudiant, de plus en plus nombreux et en mal de structures d'accueil satisfaisantes, ne saurait en effet tout expliquer. A supposer que se développent logiquement des structures spécifiques à vocation pédagogique, il n'en demeure pas moins vrai qu'à la fin de leurs études, ces élèves conserveront des besoins documentaires assez importants qu'ils ne pourront satisfaire que dans un réseau de lecture publique.

La mise en place de médiathèques musicales publiques ne peut donc s'envisager sans concertation avec les différents partenaires professionnels et culturels. Le développement parallèle des bibliothèques de conservatoire devrait inciter à la réflexion sur la complémentarité de ces deux types d'établissements. Dans de nombreuses communes, en effet, l'existence de deux institutions distinctes signifierait un total gaspillage de ressources. L'élaboration d'une politique documentaire concertée semble donc tout à fait souhaitable. Les responsables de ces différents établissements, confrontés à l'évolution naturelle et très similaire des collections et du public évoquée plus haut, sont progressivement amenés à rechercher des solutions communes et à revendiquer une même identité. Ce rapprochement logique, favorisé par une formation initiale de plus en

plus souvent identique, devrait faciliter à l'avenir le dialogue entre les institutions concernées.

L'examen de ces différents paramètres permettra de justifier ou non l'ouverture de véritables médiathèques musicales publiques. A supposer, comme le laisse présager l'évolution actuelle, que cela soit le cas, se pose le problème du type de structure à mettre en place. Dans la mesure où il s'agit indéniablement d'une médiathèque "à thème" et donc spécialisée, qui semble attirer un public bien spécifique et parfois bien distinct de celui de la bibliothèque de lecture publique traditionnelle, le maintien de cette structure comme section d'une bibliothèque municipale est-il souhaitable, voire raisonnable ? Le développement de ce type de service ne viendrait-il pas, en effet, alourdir considérablement la tâche des responsables ?

On ne peut négliger les réticences, sensibles chez de nombreux professionnels, à diversifier les fonctions de la bibliothèque. Rappelons que les discothèques seules ne font pas encore l'unanimité, malgré leurs résultats probants. L'élargissement des structures existantes aurait certainement de nombreux détracteurs. Il faut donc tenir compte des arguments de ces professionnels, tout en ne perdant pas de vue que les quelques pionniers qui ont décidé de relever le défi l'ont fait avec un succès qui justifie l'analyse de ces expériences.

On peut néanmoins se demander si l'ouverture de tels établissements relève bien des missions traditionnelles des

bibliothèques publiques. Elle pose en tout cas le problème du partage des responsabilités au niveau des tutelles. On ne perçoit en effet qu'un lointain rapport entre ces établissements et la vocation première d'une *Direction du Livre et de la Lecture*. Les objectifs progressivement visés par les établissements concernés ne relèveraient-ils pas plutôt des politiques de démocratisation de la pratique musicale et d'extension du public définies par la Direction de la Musique et de la Danse ?

Bien que cette question se pose dans une moindre mesure dans les communes depuis les lois de décentralisation (bibliothèques et conservatoires relevant en général d'un même secteur des affaires culturelles), elle touche cependant toutes les BCP et encore un certain nombre de bibliothèques municipales classées. D'autre part, la concertation avec les délégués régionaux à la musique et à la danse paraît tout à fait essentielle, même dans le réseau des bibliothèques municipales. Il convient donc d'en examiner les modalités.

Il reste enfin à déterminer les lieux et les modalités d'implantation de ces établissements. On ne peut en effet raisonnablement envisager la transformation de toutes les discothèques municipales en médiathèques musicales publiques. Le recours à des solutions de substitution, telle l'ouverture des bibliothèques de conservatoire à tout public par exemple, ne saurait combler partout les besoins croissants de la population en matière de documentation musicale de toute nature. Le risque de voir s'aggraver les disparités régionales, déjà très importantes en matière culturelle, est réel. Ne

faudrait-il pas envisager alors une structure régionale - rappelons qu'il n'existe pas encore, malgré les opportunités qu'offrent les lois récentes de décentralisation, de bibliothèques régionales - susceptible de répondre aux besoins par un système de dépôts ? Cette structure pourrait par ailleurs combler d'autres lacunes que nous détaillerons plus loin.

III

METHODOLOGIE

Les différentes questions soulevées précédemment nécessitaient des techniques d'investigation variées et complémentaires. Le recours à la documentation écrite était certes nécessaire mais, à cause de sa pauvreté dans certains domaines, s'avérait souvent insuffisant. La multiplication d'articles pertinents ces deux dernières années s'est cependant révélée une source précieuse d'information.

L'essentiel des recherches a donc été réalisé sur le terrain, grâce en particulier à deux stages effectués durant l'été, l'un dans une bibliothèque de conservatoire (Boulogne-Billancourt), l'autre à la Discothèque des Halles, véritable médiathèque musicale publique. Ces deux expériences ont permis, outre l'examen du fonctionnement des institutions concernées, la réalisation d'un certain nombre d'entretiens avec les différents responsables. Le premier stage coïncidant avec le congrès annuel de l'AIBM qui se déroulait sur place, l'occasion était particulièrement favorable à des prises de contact multiples avec de nombreux professionnels et à des échanges de vue constructifs.

Compte-tenu de la pluralité des problèmes soulevés, il ne paraît pas inutile de détailler la mise en oeuvre de la recherche point par point.

1. Le public

Pour répondre à la question essentielle, à savoir la composition du public et l'évaluation de ses besoins, il importait de faire tout d'abord appel à des rapports d'enquête et à des outils statistiques nombreux et précis. Le dernier rapport du Département des études et de la prospective du Ministère de la Culture et de la Communication sur l'évolution des pratiques culturelles des Français depuis 1973¹⁴ fournit des données fiables et récentes sur la place croissante qu'y tient la musique. Très détaillé, il permet également d'affiner la perception du public en fonction de nombreux paramètres : âge, sexe, catégorie socio-professionnelle et cadre de vie. Il constitue donc non seulement une photographie très précise de la situation à l'heure actuelle, mais aussi un outil de prospective et de prévision de l'évolution future des besoins en matière musicale, en particulier pour les tranches d'âge les plus jeunes.

Les données fournies par ce document ont été affinées par des études plus spécifiques sur la pratique musicale et le poids de la musique dans le secteur économique. L'étude des rapports successifs sur la politique du Ministère de la Culture en matière de musique et son évaluation, l'analyse des résultats d'enquête sur les conservatoires et les données concernant l'évolution de l'édition musicale, des industries liées à la musique et du mécénat artistique ont permis de préciser certains points. Il faut, à ce propos, se féliciter de l'abondance de ces études et signaler le travail

important réalisé dans ce domaine par le CENAM (Centre national d'animation musicale).

En ce qui concerne plus particulièrement le public réel et potentiel des bibliothèques musicales, les documents disponibles concernent exclusivement l'agglomération parisienne. Les études effectuées par la Bibliothèque publique d'information et la Maison des Conservatoires et les nombreuses statistiques fournies par la Ville de Paris sur ses discothèques permettent d'évaluer l'évolution du taux de fréquentation des établissements et des besoins de leur public. Les chiffres les plus intéressants émanent cependant de la Discothèque des Halles qui disposent non seulement de statistiques quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles et annuelles par section, mais également de résultats d'enquête sur des points précis. Ils ont été complétés par les statistiques de la Bibliothèque Picpus, qui possède également un fonds musical multi-média important.

Ces données chiffrées ont pu être modulées à la suite d'entretiens avec les responsables des différents établissements, qui répercutent d'une manière parfois plus fiable les préoccupations de leurs clients. L'examen sur place du comportement du public s'est également révélé utile, bien qu'il n'ait pût se faire qu'en basse saison. Cet handicap a cependant été partiellement maîtrisé par la consultation du cahier de suggestions mis à la disposition du public à la Discothèque des Halles, qui recèle des informations non négligeables sur ses besoins.

2. Etat des lieux

L'étape suivante consiste à évaluer les infrastructures déjà en place. Les enquêtes récentes sur les différents types de bibliothèques musicales (bibliothèques publiques, bibliothèques de conservatoire et bibliothèques universitaires) apportent, outre des données statistiques, des informations sur le fonctionnement de ces établissements et parfois sur les motivations de leurs responsables. Le rapport de 1987 de Gérard Herzhaft sur la place de la musique dans les bibliothèques publiques¹⁵ est particulièrement riche en ce sens.

Il est cependant nécessaire de ne pas négliger l'aspect historique de cette question, permettant seul une perception évolutive de la situation. L'examen de la littérature spécialisée depuis quarante ans environ a permis de suivre l'évolution des mentalités et des réalisations. Elle constitue également la seule source d'information sur les bibliothèques de recherche musicales, qui font régulièrement l'objet d'articles individuels. Ces établissements doivent en effet être pris en compte dans l'évaluation des ressources documentaires en matière de musique, même si la nature de leurs fonds et leur fonctionnement les destinent avant tout à des spécialistes.

Il importe en dernier lieu de faire le point sur les réalisations les plus récentes dans le domaine. Les nombreux articles publiés cette année permettent d'appréhender la diversité des solutions retenues. Ces informations ont été étoffées à la suite d'entretiens réalisés avec quelques responsables rencontrés à l'occasion du congrès de l'AIBM de Boulogne-Billancourt.

3. Solutions

L'état des lieux ayant permis de mettre en relief certaines expériences particulièrement performantes et souvent originales, il semblait nécessaire d'en dégager les leçons et de s'en inspirer pour des réalisations futures. Un examen détaillé des réalisations les plus significatives s'imposait donc. Le travail sur le terrain effectué à la bibliothèque du Conservatoire de Boulogne-Billancourt et plus particulièrement à la Discothèque des Halles a permis d'étoffer les informations recueillies dans les sources documentaires déjà signalées.

IV

LE PUBLIC

1. Evolution des pratiques culturelles

1.1 Indices statistiques

Les dernières statistiques émanant du Ministère de la Culture et de la Communication font état de l'importance croissante de la musique, sous toutes ses formes, au sein de la société française depuis quinze ans. Le constat dressé est sans équivoque :

"Entre 1973 et 1988, la grande majorité des indicateurs de pratique relatifs à la musique sont à la hausse."¹⁶

L'une des caractéristiques essentielles de cette évolution est la progression très importante de l'écoute de musique enregistrée (21% d'écoute quotidienne en 1988 contre 9% en 1973), allant de pair avec l'équipement accru des ménages en matériel audio-visuel et la constitution systématique d'une sonothèque - 16% des Français, seulement, ne possédant pas de musique enregistrée (chiffre très voisin des 13% ne possédant pas de livres !).

Ce phénomène s'accompagne d'une évolution parallèle de l'écoute musicale de la radio, qui constitue l'essentiel de l'écoute radiophonique pour 25% des Français, soit 30% des auditeurs.

De même, si l'on se penche sur les sorties culturelles, on s'aperçoit que seules les sorties musicales ou liées à la musique ont quelque peu progressé au cours de la même période.

Cette tendance se manifeste également dans la pratique musicale. L'équipement des foyers en instruments de musique a nettement augmenté (35% maintenant en possèdent au moins un), ainsi que leur utilisation. En effet, 15% des Français déclarent jouer d'un instrument chez eux et 6% à l'extérieur. Comme le souligne le rapport:

" Ces évolutions convergentes traduisent certainement l'importance croissante qu'a prise la musique dans notre société au cours des quinze dernières années et la place plus centrale qu'elle occupe désormais dans le champ culturel. "17

L'intérêt de ce phénomène - et qui semble lui donner un gage de pérennité - est qu'il touche toutes les catégories de population. En effet, si l'on compare les chiffres de 1973 à ceux de 1988 concernant l'écoute de musique enregistrée, on remarque une progression pour toutes les tranches d'âge (les 33% des 15-24 ans sont devenus 38% des 25-39 ans, les 16% des 27-39 ans 21% des 40-59 ans et ainsi de suite), mais également pour toutes les catégories socio-professionnelles et tous les secteurs d'habitat - le pourcentage ayant plus que triplé dans les communes rurales.

Cette observation permet de prendre la mesure pour l'avenir de l'impact actuel de la musique sur les populations les plus jeunes, c'est-à-dire sur les 15-24 ans. En effet, seuls 6% d'entre eux déclarent ne jamais écouter de musique, chiffre en rapport avec les 8% ne disposant pas de l'équipement nécessaire. En outre, près de la moitié (48%) possèdent un instrument de musique et 29% prétendent en jouer à domicile (34% des 15-19 ans). Enfin, 12 à 13% pratiquent la musique en groupe. Ces chiffres sont corroborés par la hausse remarquable de la fréquentation des conservatoires et écoles de musique¹⁸, qui ne semble pas affecter, par ailleurs, la bonne santé des cours particuliers. Ces statistiques laissent donc présager des besoins croissants pour l'avenir dans le domaine musical.

Un autre aspect notable de cette évolution est son éclectisme. Elle touche en effet tous les types de musique, dont la consommation progresse, même si la hiérarchie des genres ne varie pas (chanson, classique, rock, jazz). D'autre part, le plébiscite des tranches d'âge les plus jeunes pour le rock ne permet pas vraiment de présumer de l'évolution future de ce phénomène. En effet il semblerait, au vu de la tendance observée depuis quinze ans, que le vieillissement n'implique pas une baisse de consommation musicale mais plutôt un glissement de centre d'intérêt. L'analyse des experts à propos du jazz est en ce sens tout à fait significative :

"Le jazz peut apparaître de ce fait comme un genre passerelle, assurant pour certains la transition du rock vers la musique classique à l'âge où l'on cesse de s'investir dans le premier pour affirmer son identité et où la seconde est encore perçue comme trop "classique" ou "classante". Le jazz jouerait ainsi un rôle de pivot tout à fait essentiel dans la

*constitution et l'affirmation d'un éclectisme musical caractéristique du pôle "branché" de l'espace des pratiques et goûts musicaux."*¹⁹

1.2. Répercussions sur l'édition

Il était normal que cette explosion dans la consommation de musique s'accompagne de besoins documentaires accrus. Les maisons d'édition ne s'y sont pas trompées, qui se sont progressivement toutes dotées d'une collection musicale. Le nombre de ces collections a en effet pratiquement doublé de 1980 à 1986. Là encore, le type d'ouvrages édités reflète la diversité des goûts du public et le succès touche autant les ouvrages "de vulgarisation" que les livres plus spécialisés, plus luxueux, voire même les ouvrages de référence. La curiosité du public semble, dans ce domaine aussi, sans limites, en particulier chez les populations les plus jeunes. C'est ce que relève le CENAM dans son dossier sur l'édition musicale :

*"Ce sont en fait les jeunes générations qui se sont le plus facilement affranchies des clichés et qui dans leur consommation effrénée de musiques [...], ont lancé des passerelles entre les différents genres : jazz, rock, classique..."*²⁰

Le développement de la presse musicale reflète également cette évolution. Les titres se sont multipliés, dans tous les genres de musique, et les difficultés auxquelles certains se heurtent à l'heure actuelle - et qui touchent essentiellement la presse rock - semblent dues plus spécifiquement à la concurrence de la presse quotidienne et magazine, qui élargit ses rubriques musicales, et à celle de la radio

FM, qu'à une raréfaction des clients potentiels. Comme l'analyse à nouveau le CENAM :

"A la recherche d'une identité qui lui soit propre, la presse musicale n'a peut-être pas encore atteint l'âge de la maturité. La médiatisation du "phénomène musical" a favorisé le développement de rubriques dans la presse grand public et audiovisuelle. Cette évolution a sans doute contraint cette forme de presse à partager son marché lecteurs et publicitaire avec d'autres supports..."²¹

Il semblerait donc logique que les bibliothèques se fassent l'écho de cette évolution des pratiques culturelles et que leurs collections reflètent l'accroissement et la diversification des goûts du public. Il semble pourtant qu'à cet égard, les politiques soient encore bien timides souvent, provoquant le mécontentement des éditeurs:

"Il faut bien reconnaître que les bibliothèques des villes moyennes ne font pas grand chose pour nous, affirment plusieurs éditeurs, et leurs rayons musique sont souvent d'une pauvreté affligeante."²²

En revanche, la consommation effrénée de musique doit provoquer une fréquentation accrue des discothèques et une augmentation sensible de leur activité, qu'il convient d'examiner.

2. Le public des discothèques et bibliothèques publiques

Plusieurs paramètres méritent ici d'être examinés. Le taux de fréquentation est bien entendu essentiel, mais il importe également de

tenir compte des caractéristiques de ce public et de ses goûts affirmés ou latents.

2.1 Bilans d'activité

Les chiffres dont nous disposons ne concernent que la ville de Paris. Ils peuvent cependant être considérés comme assez significatifs dans la mesure où le niveau des pratiques culturelles, supérieur à la moyenne nationale (voir les statistiques du Ministère de la Culture et de la Consommation), est tempéré par le "sur-équipement" en ressources documentaires de cette ville par rapport au reste du territoire. En d'autres termes, le nombre élevé de clients potentiels est équilibré par la multiplicité des infrastructures existantes (équipements municipaux, BPI, bibliothèques spécialisées).

2.1.1 Les phonogrammes

Les statistiques du Bureau des Bibliothèques de la Ville de Paris font état d'une progression très nette du poids des discothèques dans le réseau de lecture publique parisien. Elles représentent en effet 15,2% des emprunteurs en 1989 (contre 11,2% en 1982) et 21,1% des prêts (12,9% en 1982).

Le nombre de prêts pour les seules discothèques a par ailleurs presque triplé de 1982 à 1990. Celui des emprunteurs a quant à lui

doublé pendant la même période, les inscriptions ayant augmenté de 15,5% de 1988 à 1989.

Les autres indicateurs sont également en hausse, tant en ce qui concerne le taux de rotation des fonds (5,09 en 1989 contre 2,88 pour les sections adultes) que le nombre de prêts par emprunteurs (42,45 contre 31,42 en 1982). Ces chiffres ne sont cependant pas totalement fiables dans la mesure où ils répercutent la désertion du public pour les disques noirs. En effet, si l'on considère le taux de rotation des seuls disques compacts, il était de 10,9 en 1988 et de 12,15 en 1989 (15,25 pour la Discothèque des Halles !), mettant en évidence le sous-équipement actuel des discothèques parisiennes pour ce type de support.

2.1.2 Les documents imprimés

Les informations les plus fiables concernant ces documents émanent des deux établissements spécialisés parisiens, la Bibliothèque Picpus d'une part, qui dispose d'une section *Bibliothèque musicale* indépendante de la section *Discothèque*, et la Discothèque des Halles d'autre part, qui est en train de développer ce type de produits. Picpus a vu le nombre de prêts (livres, partitions et périodiques musicaux) passer de 9800 en 1985 à 22000 en 1990 et enregistre un accroissement annuel du taux de fréquentation de 30%.

Le succès du fonds récent de partitions de la Discothèque des Halles vient confirmer cette tendance. L'augmentation du volume de prêts a été de 45% de 1988 à 1989 et sera vraisemblablement de 100%

cette année. Ces pourcentages incroyables sont dus en partie au fait que la collection est en cours de constitution mais témoignent bien de la réception qui lui est faite par le public. On relève par ailleurs la même tendance à la section *Archives sonores* qui dispose d'un fonds propre de partitions en consultation. Malgré la relative et provisoire inadéquation de ce fonds par rapport aux collections de phonogrammes (une grande partie des partitions proviennent des anciens comptoirs de prêt parisiens), il est cependant utilisé par 10% des auditeurs, certains allant auparavant s'"approvisionner" à la section prêt.

Ces chiffres permettent de conclure sans ambiguïté qu'il existe bien un public, et un public très demandeur, pour des produits musicaux très diversifiés. Il convient maintenant de mieux cerner ces consommateurs.

2.2. Composition du public

Le public des discothèques parisiennes reflète les données mises en évidence par l'enquête effectuée par le Ministère de la Culture et de la Communication sur les pratiques culturelles des Français et qui ont été étudiées plus haut. La caractéristique essentielle de ce public est en effet sa jeunesse, justifiée certes par le taux relativement important de temps libre de cette catégorie de population, mais également par ses besoins plus importants.

L'enquête réalisée par Pierre-Yves Duchemin en 1982 auprès des auditeurs de la Salle d'actualités de la B.P.I.²³ mettait déjà en lumière ce phénomène, puisque 69% du public avait moins de 30 ans. Ces auditeurs étaient de forts consommateurs de musique, écoutant massivement la radio, possédant des collections importantes de documents sonores, assistant à des concerts (les 2/3 environ) et, pour 50% d'entre eux, jouant d'un instrument. Il faut également noter qu'il s'agissait d'un public en majorité masculin (2/3), tendance confirmée par les autres établissements et les statistiques nationales. Ce public était en outre sur-diplômé par rapport à la moyenne nationale, puisque les 2/3 étaient au moins bacheliers. En revanche, seuls 1/3 étaient des scolaires ou des étudiants et 42% venaient de Paris intra-muros, signe d'une carence en structures comparables à l'extérieur.

On pourrait argumenter sur le fait que ces observations reflètent le statut particulier dont jouit la B.P.I. dans l'opinion publique et qui lui attire un public bien ciblé et des visiteurs occasionnels venus souvent de loin. Ces chiffres sont cependant à mettre en relation avec ceux fournis par la Bibliothèque Picpus. La Bibliothèque musicale compte en effet parmi ses inscrits un taux impressionnant d'étudiants (39% en 1989) et de professionnels de la musique (21%) qui avouent trouver là les documents qui leur font défaut ailleurs. L'enquête effectuée par la Maison des Conservatoires de Paris pour promouvoir sa bibliothèque confirme cette tendance, puisqu'une majorité des élèves sondés citent la Bibliothèque Picpus comme première source documentaire.

Il est évident que le poids de ce public spécifique tend à orienter de façon significative la politique d'acquisition des établissements concernés, au détriment sans doute des autres catégories d'usagers, dont le nombre est cependant loin d'être négligeable. En effet, 40% des inscrits à la Bibliothèque musicale Picpus ne sont ni étudiants ni musiciens professionnels. Les statistiques concernant le domicile des lecteurs de cette bibliothèque sont par ailleurs tout à fait symptomatiques, puisque seuls 28% d'entre eux résident dans l'arrondissement (contre 85% pour la section Adultes) et 23% hors de Paris (près de 30% pour les nouveaux inscrits des six premiers mois de 1990). Ces chiffres mettent à nouveau en lumière la carence qui existe pour ce type d'établissements.

Les statistiques du *Centre de documentation* de la Discothèque des Halles confirment ces observations, tout en les précisant. Ce centre propose, en consultation sur place uniquement, des livres et des périodiques musicaux en très grand nombre (160 abonnements en cours, en particulier). Les résultats de l'enquête effectuée récemment²⁴ recourent et accentuent certaines données déjà établies : public essentiellement masculin (78%) et "sur-diplômé" (46% sont diplômés de l'enseignement supérieur), reflétant le caractère de spécialisation de cette section que semble confirmer la moyenne d'âge relativement plus élevée (31 ans).

En revanche, les catégories socio-professionnelles sont plus équilibrées. Près de la moitié des visiteurs ne sont ni cadres, ni étudiants, chiffre illustré par l'étude des motivations du public.

Plus de 50%, en effet, fréquentent le centre par curiosité personnelle et non par besoin professionnel ou scolaire. La mise en parallèle de ces chiffres avec le lieu de résidence des visiteurs (34% de non-parisiens, les autres étant répartis également dans les différents arrondissements) et leur importante fidélisation (19% viennent depuis l'ouverture, 65% au moins deux fois par mois) donne une idée du degré de motivation de ce public et de l'importance de ses besoins, qu'il est nécessaire de cerner avec précision.

2.3. Besoins du public

2.3.1. Les phonogrammes

Le taux de rotation des phonogrammes dans les discothèques de la ville de Paris cité plus haut met en relief la très forte demande qui existe pour ce type de support et en particulier pour les disques-compacts. Le succès enregistré par la section prêt de la Discothèque des Halles confirme cette observation. En effet, si sa collection de disques noirs est sous-employée, en revanche la circulation des compacts est extraordinaire, puisque 90% environ de la collection (qui totalise pourtant 12000 unités) est sortie en permanence. Cette situation a pour effet une relative insatisfaction du public qui se plaint fréquemment du manque de stock. L'enquête réalisée dans l'établissement au début de l'année²⁵ confirme ce besoin puisque 72%

des adhérents souhaitent emprunter des compacts, 55% des cassettes et 43% des 33 tours.

Les résultats de cette enquête concernant le type de musique recherché sont par ailleurs intéressants. Les 78% obtenus par le classique semblent surprenants si l'on se fie à l'observation quotidienne du comportement du public sur le terrain. En revanche, les pourcentages importants également obtenus par le jazz (58%), le rock (39%), le blues (35%), la chanson française (34%) et les musiques traditionnelles (31%), pour se limiter aux genres les plus cités, prouvent l'éclectisme des goûts du public et justifient le rééquilibrage des collections entrepris par l'établissement.

La comparaison de ces chiffres avec ceux émanant de l'étude de non-clientèle réalisée au même endroit en 1989²⁰ permet de préciser en partie les résultats obtenus en fonction des tranches d'âge (voir le document annexe n°3). Malgré le score là encore surprenant du classique chez les moins de vingt ans (à égalité avec le rock pour le support disques !), le glissement progressif des goûts et besoins du public confirme bien les observations faites plus haut à propos des pratiques culturelles des Français en matière de musique²¹. Le jazz semble bien, en effet, un "genre passerelle" permettant la transition du rock vers la musique classique²².

2.3.2 Les partitions

Il ressort des entretiens réalisés avec les différents responsables que la demande en partitions est nettement supérieure à

celle en livres. La section prêt de la Discothèque des Halles enregistre trois fois plus d'emprunts hebdomadaires de partitions que de livres pour une collection trois fois moindre. Le taux de rotation des partitions est de 7 environ et il devrait augmenter rapidement avec le développement des fonds non classiques. La Bibliothèque musicale Picpus observe le même phénomène. Pour des collections sensiblement équivalentes en nombre (autour de 5000 pour chaque média), le taux de prêt en 1988 était supérieur de 58% à celui des livres alors qu'il ne le dépassait que légèrement en 1985. Et l'on peut encore majorer ce chiffre si l'on tient compte du fait que les méthodes, qui d'après le responsable "sortent énormément", sont comptabilisées dans les livres.

Les enquêtes réalisées auprès du public, ainsi que la consultation des cahiers de suggestion mis à sa disposition, confirment cette tendance. 34% des adhérents de la Discothèque des Halles souhaitent emprunter des partitions, les 51% demandant des livres n'étant pas significatifs dans la mesure où le questionnaire ne précisait pas qu'il s'agissait de livres sur la musique. Rappelons pour mémoire que déjà en 1982, 47% des auditeurs interrogés à la Salle d'actualité de la B.P.I. souhaitaient y trouver des partitions²⁷⁴.

La caractéristique principale des souhaits énoncés est leur éclectisme. La demande pour le classique est certes très importante (86% à la Discothèque des Halles), mais les taux obtenus par les

autres genres sont également impressionnants (69% pour le jazz, 33% pour le blues, 30% pour le rock, 28% pour la chanson française, par exemple), ce qui montre bien que, de même que pour les phonogrammes, les goûts du public sont loin d'être circonscrits à un genre déterminé. Le succès immédiat obtenu par les partitions non-classiques à la Discothèque des Halles depuis leur mise en service en mai 1990 est, à cet égard, tout à fait symptomatique. Le nombre quotidien de prêts est passé de 50 en 1989 à 120 à l'heure actuelle. Ces données sont là encore appuyées par la Bibliothèque Picpus qui observe que le classique ne totalise que 45% des prêts alors qu'il constitue 60% du fonds.

Le responsable de cette bibliothèque constate par ailleurs une augmentation phénoménale de la pratique instrumentale (que confirme la forte demande en méthodes déjà signalée) et une ouverture d'esprit de plus en plus grande de la part du public. Les collections étant classées ensemble, "les rockers se mettent à emprunter du piano classique, les étudiants en musicologie des partitions de jazz". Il semble bien que le décloisonnement du public ne soit plus une utopie...

2.3.3 Les autres fonds imprimés

La faveur accordée aux partitions ne saurait cependant occulter la place importante tenue par les autres types de documents. Le succès moindre obtenu par les livres n'est peut-être pas sans relation avec

les statistiques générales en matière de pratique de lecture. Les documents les plus empruntés³⁰ sont les monographies et biographies (19%), puis les ouvrages techniques (12%), les histoires de la musique (9,5%) et les ouvrages d'esthétique (7,5%). C'est sans doute le domaine où la pression du public se fait le plus sentir. La demande importante, au *Centre de documentation* de la Discothèque des Halles, pour des ouvrages de niveau universitaire provient sans doute du taux de fréquentation élevé des étudiants. Elle remet certainement en cause la politique d'acquisition de l'établissement, qui pour faire face aux carences des établissements spécialisés, risque de s'écarter de sa mission initiale de lecture publique.

Les périodiques musicaux remportent, en revanche, un énorme succès. Ils constituent, à une écrasante majorité, le type de consultation privilégié au *Centre de documentation* de la Discothèque des Halles, ce que confirme l'observation sur le terrain³¹. Ce phénomène est certes dû en grande partie à l'extrême richesse de ce centre en périodiques (160 abonnements en cours) et au fait qu'une grande majorité d'entre eux sont en libre accès, mais il est confirmé par Picpus (environ 50 abonnements en cours), où les périodiques musicaux représentent près de 10% des prêts.

Un autre type de produit mérite d'être mentionné : les dossiers de presse. 82,5% des auditeurs interrogés à la *Salle d'actualité* de la B.P.I. y étaient favorables en 1982³², et pour tous les types de musique. Le *Centre de documentation* de la Discothèque des Halles avait entrepris ce projet dès 1982 environ et dépouillait en outre presque systématiquement les périodiques. Ce service, qui malheureusement a dû

être interrompu il y a deux ans³³, semble avoir été très apprécié du public. Son succès souligne la difficulté d'accès à l'information pour les domaines très spécialisés, d'autant plus qu'à l'exception de la B.P.I., aucun des établissements n'envisage pour le moment de proposer l'interrogation de bases de données.

2.3.4 La vidéo

Ce secteur, qui a récemment fait son apparition dans les bibliothèques publiques, concerne bien entendu les mélomanes. Les demandes se font en effet de plus en plus pressantes auprès des établissements spécialisés. La Discothèque des Halles ne prête pas encore ce type de documents, mais le succès rencontré par la trentaine de vidéos en consultation à la section *Archives sonores* qui, face aux 50000 documents sonores, constituent néanmoins 4% des communications va inciter l'établissement à développer cette collection³⁴. La Bibliothèque musicale Picpus enregistre également un taux de demande très élevé et espère pouvoir y répondre en partie (opéras et concerts rock en priorité) dès l'intégration de ce support dans la section *Adultes*.

Le succès obtenu par ces différents supports, au fur et à mesure de leur intégration dans les bibliothèques et discothèques

traditionnelles, oblige ces établissements à repenser leur politique documentaire. Il existe en effet un public réel, et relativement important, pour des documents musicaux de toute nature, incitant les établissements qui le prennent en compte à évoluer vers une structure de médiathèque spécialisée ou médiathèque "à thème".

Si les étudiants représentent, à l'évidence, un pourcentage non négligeable de ce public, il serait malhonnête de ne voir dans cet essor qu'une conséquence des carences des bibliothèques universitaires. Les observations faites dans les établissements étudiés reflètent totalement les données émanant du Département des études et de la prospective du Ministère de la Culture et de la Communication sur l'évolution des pratiques culturelles des Français en matière de musique. Les bibliothèques publiques sont-elles en mesure de répondre à ces nouveaux besoins et, si non, ne devraient-elles pas travailler en étroite collaboration avec des partenaires éventuels ? Avant d'envisager des solutions, un état des lieux s'impose.

V

ETAT DES LIEUX :

ANALYSE GENERALE DE LA SITUATION

La question essentielle de la place de la musique dans les bibliothèques publiques est indissociable de sa situation dans l'ensemble du réseau des bibliothèques françaises. Le public, comme nous l'avons mis en évidence, est très diversifié et animé de motivations parfois très différentes. Les bibliothèques publiques, qui se doivent de considérer ces nouveaux besoins, ne peuvent cependant pas faire face à toutes les demandes. Un tour d'horizon complet est donc nécessaire, qui prenne en compte la totalité des ressources disponibles à l'heure actuelle. Il permettra seul aux bibliothèques publiques de trouver leur place dans ce paysage et de préciser leurs missions dans le domaine musical.

1. Les bibliothèques et discothèques publiques

Le problème posé par les documents musicaux dans les bibliothèques est loin d'être récent et les musicologues s'en préoccupaient déjà au XIX^e siècle³⁵.

Les premières collections musicales dans les bibliothèques publiques proviennent soit de bibliothèques privées, soit de bibliothèques de théâtre ou d'académies, soit enfin de bibliothèques ecclésiastiques annexées à la Révolution. Ces fonds ont été intégrés à l'ensemble des collections des bibliothèques municipales classées, où elles ont, dès le départ, posé des problèmes de traitement, le personnel étant en général peu qualifié, voire peu motivé pour les résoudre. Rarement inventoriées, elles ont pendant longtemps été oubliées et ne doivent, en général, d'avoir été exhumées qu'au travail de chercheurs isolés, auxquels, dans la mesure où il s'agit le plus souvent de fonds anciens et morts, elles sont toujours en majorité destinées. La prise de conscience que la musique et ses supports pouvaient intéresser un plus large public est apparue très progressivement et à la suite d'initiatives individuelles, et elle ne fait malheureusement toujours pas l'unanimité. Il convient donc de retracer l'évolution de ce mouvement.

1.1 Historique

Il n'existe pas de travail synthétique sur cette question et l'on ne peut que glaner quelques informations au gré de lectures plus générales. Néanmoins, on trouve trace de l'intégration d'un fonds musical dans un réseau de lecture publique à Paris dès le dernier quart du XIX^e siècle. Noé Richter, dans son ouvrage sur les bibliothèques populaires, cite en particulier le cas exemplaire de la bibliothèque des Batignoles :

"Le rapport insiste sur la création récente d'une section de musique qui "a pris rapidement un développement considérable". Plus de la moitié des sommes consacrées aux achats en 1885 lui a été réservée. La bibliothèque des Batignoles s'est conformée ici à un modèle, celui de la bibliothèque de la Bourse (mairie du 2^e arrondissement), qui a créé un fonds musical de prêt en 1879 et qui a été rapidement imitée par toutes les bibliothèques¹²⁶

et il ajoute :

"[Le bibliothécaire,...] nous dit que la création de la section de musique a attiré beaucoup de femmes à la bibliothèque et qu'elles sont les seules à emprunter des oeuvres musicales,¹²⁷

Le renversement de situation observé à l'heure actuelle (public en majorité masculin) n'est pas sans ironie et mériterait qu'on s'y arrête...

Cette politique documentaire semble avoir perduré jusqu'au début de ce siècle, car les derniers comptoirs de prêt encore en service jusqu'à très récemment possédaient toujours un fonds important d'opéras et d'opérettes en version piano, reflet des pratiques salonnardes de l'époque. Il semble donc que pendant la première moitié du XX^e siècle au moins, ces fonds, comme ceux de la majorité des bibliothèques municipales classées, soient devenus des fonds morts.

On observe un regain d'intérêt pour cette question à la fin de la seconde guerre mondiale. La Bibliothèque de Mulhouse, qui envisage dès 1945 la création d'une bibliothèque musicale publique à partir du fonds ancien déposé par le Conservatoire, fait alors figure de pionnier. Nous reviendrons plus loin sur cet exemple.

Le développement des associations professionnelles spécialisées va ensuite permettre, sinon la réalisation de certains projets (qui resteront en général le fait de bibliothécaires motivés et isolés), du moins leur légitimation et une certaine sensibilisation des pouvoirs publics à cette question. La création de l'A.I.B.M. en 1951, grâce en particulier au dynamisme de bibliothécaires français, apporte un cautionnement international à ces réflexions. C'est à sa demande que la Direction des bibliothèques de France effectue en 1955 une enquête sur l'activité musicale des bibliothèques municipales. Elle déclare à ce propos :

"La Direction des bibliothèques de France recherche depuis longtemps les moyens de développer les services que les bibliothèques peuvent rendre dans le domaine musical et cette question a été présentée sous diverses formes et discutée notamment au cours des Journées d'étude des BM et des BCP, 1958"

Les réponses au questionnaire, envoyé aux seules bibliothèques municipales classées, font état d'une activité très réduite. Il n'existe souvent pas de crédits spécifiques pour l'augmentation des fonds et très peu envisagent positivement la création d'une discothèque. La vitalité des bibliothèques en matière de musique semble en fait très tributaire du dynamisme de ses partenaires culturels, et en particulier des J.M.F.

L'incitation au développement des collections existantes et à la constitution de véritables "sections musicales" ne semble pas avoir eu beaucoup de succès à l'époque, comme le confirme l'article de Paule Salvan, paru en 1957²³⁹. L'auteur, qui cite quelques expériences récentes et les premiers progrès des discothèques publiques, souligne d'elle-même le caractère modeste des réalisations et le retard de la

France dans ce domaine. De même, une collaboration éventuelle avec la bibliothèque du conservatoire local, lorsqu'elle existe, est très rarement envisagée, à l'exception de certaines villes de l'Est de la France.

L'introduction réelle et plus systématique de la musique dans les bibliothèques publiques - BM et BCP - va se faire en premier lieu par le canal des discothèques, qui pratiquent alors le plus souvent, outre le prêt de phonogrammes, l'organisation de séances d'auditions commentées, véritables programmes d'initiation musicale. Paule Salvan, dans un autre article, admet que la pauvreté des bibliothèques publiques à l'époque ne leur permet pas d'envisager l'acquisition de partitions et suggère la création d'une "*bibliothèque nationale centrale de prêt de documents musicaux*"⁴⁰.

Noé Richter, alors directeur de la Bibliothèque municipale de Mulhouse, prône quant à lui une autre solution - la collaboration avec les bibliothèques de conservatoire et la transformation de ces bibliothèques en "*bibliothèques mixtes ouvertes au public*". Nous renvoyons d'ailleurs à l'article que cet auteur a consacré en 1955 aux fonds musicaux des bibliothèques publiques⁴¹, prophétique à bien des égards. Les problèmes évoqués et les souhaits énoncés sont toujours d'actualité, trente cinq ans après, ce qui ne manque pas de mettre en cause l'inertie des institutions et de leurs responsables.

La création de la Discothèque de France en 1960 va être capitale pour le développement de la musique au sein des bibliothèques publiques. Nous ne retracerons pas ici l'histoire de cette association

que l'on pourra trouver dans l'ouvrage que Jean-Marie Daudrix lui a consacré⁴². Rappelons simplement qu'elle fit pendant longtemps figure de pionnier par les nombreuses expériences originales qu'elle tenta (mise en place de deux discobus de 1960 à 1963, édition de catalogues et de revues ...). Elle fut également à l'origine du réseau de discothèques de la Ville de Paris et assura pendant longtemps la formation de futurs discothécaires. Elle permit enfin à ces professionnels d'affirmer leur spécificité au sein des bibliothèques françaises avec la création en 1970 d'une sous-section de discothécaires au sein de la section *Bibliothèques publiques* de l'A.B.F., la publication en 1971 du premier *Manuel du discothécaire* et la création en 1974 de l'option *Discothèque* du C.A.F.B. La Direction de la Musique et de la Danse, en octroyant pour la première fois en 1980 une subvention à cette association, reconnaissait officiellement le rôle que ce type d'institution est amené à jouer dans la diffusion de la culture musicale.

Dès cette époque, l'avant-garde des professionnels se préoccupe de légitimer la présence du disque au sein des bibliothèques, préférant le terme de *média* à celui de *documents*. Comme le souligne J.-M. Daudrix, "la discothèque ne doit pas être une pièce rapportée de la bibliothèque, mais [...] c'est la bibliothèque qui doit devenir "multi-média"⁴³.

La transition de la bibliothèque vers la médiathèque va s'effectuer assez lentement, principalement à cause de l'inertie d'une grande partie de la profession, qui refuse de voir bouleverser les

structures existantes. Michel Bouvy, l'un des pionniers des médiathèques, n'hésite pas à stigmatiser ces responsables :

"Le passage au disque et aux autres médias implique en effet un choix fondamental, la préférence donnée au contenu du document [et non au support], entraînant une certaine hiérarchie applicable aux divers domaines de la connaissance,"⁴⁴

Et il ajoute, se référant plus particulièrement au problème des discothèques :

"En réalité, si on creuse un peu, si on dépasse les apparences, on découvre que la principale raison qui freina et freine encore le développement des discothèques publiques en France, inavouée certes, c'est le manque d'intérêt de beaucoup de bibliothécaires ... pour la musique,"⁴⁵

La question de l'extension des collections de prêt à des documents musicaux non-phonographiques ne peut donc encore se poser de façon systématique, malgré les efforts louables de quelques fanatiques. En 1986, la journée d'étude de la sous-section "Les discothécaires" de l'A.B.F. consacrée à la présence de la musique imprimée dans les bibliothèques de lecture publique témoignait encore de l'extraordinaire faiblesse des bibliothèques françaises pour le prêt de ce type de documents.

1.2. Etat des lieux

Soucieuses d'évaluer la place actuelle de la musique dans les bibliothèques publique, la D.L.L. et la D.B.M.I.S.T. confiaient en 1986 à Gérard Herzhaft une mission d'étude d'un an concernant les BM et les BCP. Le rapport qui en résulte est loin d'être optimiste.

Le faible taux de réponses au questionnaire (41,8% des BM, 55,3% des BCP) permet déjà de mesurer le nombre d'institutions ne se sentant pas concernées ou ne possédant aucun fonds musical.

L'enquête permettait d'une part de distinguer les différents types de supports (phonogrammes, imprimés musicaux, imprimés sur la musique) mais également de préciser les relations éventuellement entretenues avec des partenaires.

Il s'avère que seules 52,5% des BM ayant répondu possèdent une collection de phonogrammes, constituée pour plus du tiers de musique classique et à 86,7% de disques noirs (il est probable que l'énorme développement du disque compact depuis quatre ans a fortement modifié ce taux). La plupart avouent ne pouvoir faire face au succès croissant de ce service auprès du public. En revanche, 89% des BCP prêtent des phonogrammes (même s'il n'existe pas toujours de section *Discothèque*), composés à 65% de cassettes et à 29% de musique classique. A l'époque, seules cinq BCP avaient créé un musibus, mais elle affichaient toutes des résultats très satisfaisants.

Les réponses concernant la présence de fonds imprimés musicaux sont intéressantes. 32,5% des BM ayant répondu déclarent posséder des partitions, en général non quantifiées et composées à 70% environ de classique. Mais il faut noter qu'il s'agit le plus souvent de fonds anciens à consulter sur place, le prêt étant très rare sauf dans les sections *Discothèque*. Bien que la demande existe, en particulier chez le public jeune, ces fonds sont souvent perçus de façon négative par nombre de bibliothécaires et les acquisitions dans ce domaine sont

très faibles. L'auteur du rapport estime qu'il est impératif et urgent d'assurer sur cette question l'information et la formation des professionnels, dont l'attitude est contradictoire d'une part avec le développement de la pratique musicale et d'autre part avec la politique d'extension du public affirmée par ces établissements.

La situation n'est guère meilleure dans les BCP interrogées, dont 32,7% possèdent des imprimés musicaux, souvent peu exploités et développés. Là aussi, on constate un taux de rotation très satisfaisant lorsque les collections sont proposées en prêt, surtout chez les jeunes qui, dans les régions touchées, ont souvent de grosses difficultés à se procurer ce type de documents.

La réaction des professionnels est à peu près identique en ce qui concerne les documents imprimés sur la musique. La dispersion des livres en BM rend leur chiffrage impossible, mais il semble que la musique ne constitue que 2% environ du fonds documentaire. 82,1% cependant possèdent des périodiques sur la musique. Les BCP, en revanche, en ont peu (ils sont le plus souvent réservés à l'usage interne, pour les acquisitions) et 10,2% déclarent n'avoir aucun livre sur la musique.

Ce qui ressort avant tout de cette enquête est la place négligeable que tient la musique dans les préoccupations des bibliothécaires. En 1987 en effet, 30% d'entre eux environ, soit près du tiers, n'y voyaient aucun avenir. La demande croissante du public, pourtant, et la réussite des structures existantes devraient les inciter à réviser leur position. Les établissements qui ont mis en

place des sections musicales spécifiques, proposant tous les supports réunis, enregistrent un succès incontestable :

"Dans quelques cas, il y a une véritable "bibliothèque musicale" à la discothèque même, regroupant les livres, les périodiques sur la musique voire les partitions ou les vidéos musicales. Cela existe dans le cas de certains grands établissements ou dans des bibliothèques à l'avant-garde dans ce domaine. Les responsables de ces bibliothèques musicales avouent être persuadés que cette formule est celle de l'avenir. Ces sections musicales multimédias semblent, lorsqu'elles existent, rencontrer un succès considérable."⁴⁶

Nous donnerons plus loin des exemples particulièrement réussis de ce type de structures.

Les BCP qui se sont dotées d'un musibus sont tout aussi élogieuses :

"[...] véritable bibliothèque musicale roulante, qui offre aux lecteurs cassettes, CD, livres et périodiques sur la musique ainsi que le service d'un personnel spécialisé très compétent et très motivé [...]. Le niveau de satisfaction est alors extrêmement élevé tandis que le prêt direct de phonogrammes dans un bibliobus d'abord réservé aux livres est jugé assez nettement "insuffisant"."⁴⁷

Il semble donc bien que le développement de sections spécifiques à la musique soit la solution du futur. Il éviterait la dispersion des ressources et permettrait de confier à des responsables formés et motivés le soin de développer ces fonds au succès grandissant. Cette éventualité ne peut être envisagée cependant sans la création de liens étroits avec des institutions culturelles ayant des objectifs similaires, à savoir la diffusion de la culture musicale. Or ces relations sont à l'heure actuelle presque inexistantes, de l'avis même des professionnels interrogés. Il convient donc d'envisager maintenant la situation de ces partenaires potentiels.

2 Les bibliothèques de conservatoire

Une enquête réalisée en août-septembre 1988 par quelques professionnels et le CENAM⁴⁸ permet de dresser un état des lieux assez fiable, bien que la situation semble évoluer assez rapidement dans ces institutions.

Rappelons tout d'abord la hiérarchie des différents établissements, élaborée d'après le niveau théorique des enseignements dispensés, les disciplines proposées, et déterminant le droit éventuel à une dotation de fonctionnement du Ministère et le recrutement des professeurs. En tête viennent les deux CNSM (conservatoires nationaux supérieurs de musique) de Paris et Lyon, puis 32 CNR (conservatoires nationaux de région), 120 ENM (écoles nationales de musique) au statut pratiquement identique à celui des CNR, 180 EMM environ (écoles municipales de musique) et enfin un grand nombre d'écoles de musique à gestion départementale, communale, associative ou privée, soit au total plus de 3000 établissements d'enseignement musical, dont seulement 2% des élèves deviendront professionnels.

2.1. Etat des lieux

La présence d'une bibliothèque au sein de ces établissements est loin d'être généralisée, bien que sa nécessité se fasse sentir de plus en plus fréquemment.

Les deux CNSM sont bien entendu dotés d'une importante bibliothèque. Il faut cependant noter que celle du Conservatoire de

Paris, qui était auparavant gérée par le Département de la Musique de la Bibliothèque nationale et possédait un fonds patrimonial très riche, ne pratiquait pas jusqu'à maintenant le prêt aux élèves. Le détachement de cette bibliothèque de la Bibliothèque nationale, qui récupère les fonds anciens, sa transformation en médiathèque musicale moderne, aux fonds plus adaptés aux missions de l'établissement, et son emménagement cette année dans les nouveaux locaux de La Villette devraient lui permettre enfin de répondre pleinement aux besoins importants de son public très spécifique.⁴⁹

La presque totalité des 32 CNR disposent d'une bibliothèque, mais cette assertion recouvre des situations très contrastées, d'un point de vue tant quantitatif (nombre de documents, budget) que qualitatif (situation et superficie). C'est ainsi que la bibliothèque du CNR de Caen, qui ne dispose certes que de 3000 documents mais d'une superficie de 100 m² au sein de l'établissement, est certainement plus performante que celle de Nice qui, pour des collections dix fois supérieures, n'a que 50 m² et est située à un kilomètre environ du conservatoire proprement dit. Les disparités budgétaires sont également énormes, allant en 1988 de 3000F (Besançon) à 120000F (Boulogne-Billancourt), soit de 1 à 40.

La moitié des ENM environ ont maintenant un fonds musical, sinon une véritable bibliothèque (contre moins du tiers il y a deux ans), ce qui est un progrès certain. Cependant là aussi, la réalité est très variable selon les institutions, avec des budgets allant de 1 à 60. Quant aux EMM, la majorité ne possède pas de bibliothèque, bien qu'on note souvent la présence de quelques documents musicaux, en général

conservés dans un placard dans le bureau du directeur et réservés à l'usage exclusif des professeurs.

2.2 Perspectives d'avenir

Les écoles (ENM et EMM) dépourvues de bibliothèque musicale tentent de pallier ~~à~~ cette situation en recourant aux services des bibliothèques municipales et des BCP locales. Mais, comme le souligne Gilles Vacchia du CENAM, *"la lecture publique ne peut prendre en compte cette activité culturelle spécifique"*⁵⁰

Il convient d'ajouter à ce panorama déjà préoccupant qu'un certain nombre de bibliothèques de conservatoire possèdent des fonds anciens, conservés souvent dans des conditions précaires et non-consultables. Certaines, comme celle de Mulhouse, ont choisi de déposer ces fonds à la bibliothèque municipale, ce qui a permis de mettre en place entre ces deux institutions culturelles une politique de collaboration exemplaire sur laquelle nous reviendrons.

L'ensemble de la profession et la Direction de la Musique et de la Danse sont maintenant sensibilisés à cette question et l'importance d'une bibliothèque est perceptible aussi bien dans les nouveaux projets architecturaux (rénovation ou création d'établissements) que dans la formation des directeurs de conservatoire. Des subventions exceptionnelles devraient par ailleurs être accordées à partir de cette année aux conservatoires et écoles de musique pour y développer les fonds musicaux.

Le recours à des bibliothécaires professionnels spécialisés s'impose de plus en plus, bien que leur formation soit loin d'être satisfaisante. Pour tenter de résoudre ces différents problèmes, les bibliothécaires de conservatoire se réunissent chaque année à Niort depuis 1988 et tentent de mettre en place une politique de coopération, comme l'illustre par exemple le projet de catalogue informatisé compatible des deux CNSM et du CNR de Boulogne-Billancourt.

Le problème majeur reste de convaincre les élus locaux, qui sont les véritables bailleurs de fonds de ces institutions (seuls les CNR et les ENM sont subventionnés par l'Etat et à 10% seulement). On imagine mal cependant les municipalités acceptant de financer deux bibliothèques musicales, l'une à la discothèque municipale, l'autre à l'école de musique. Il semble donc évident qu'une solution ne peut être envisagée qu'à travers une collaboration étroite entre ces deux types d'établissements.

3 Les bibliothèques universitaires

L'analyse du public développée un peu plus haut mettait en relief l'importance non négligeable de la population étudiante dans les bibliothèques musicales publiques. Pour expliquer ce phénomène, il convient de cerner la place de la musique dans les bibliothèques universitaires françaises.

Les données que nous possédons proviennent d'une enquête récente effectuée par Nathalie Cousin de l'Université de Paris-Sorbonne et dont les résultats seront publiés prochainement⁵¹.

Rappelons tout d'abord que dans les universités françaises, la musique est le plus souvent rattachée à une autre discipline (sciences humaines, art, philosophie, histoire, lettres...). L'enquête a donc été réalisée non seulement auprès des UFR mais également dans tous les départements universitaires proposant un cursus musique.

Toutes les UFR ne disposent pas d'une bibliothèque musicale propre et les fonds musicaux sont souvent intégrés à la bibliothèque universitaire ou interuniversitaire. Les responsables essaient de développer des politiques documentaires complémentaires, la BU achetant des ouvrages musicologiques et de référence pouvant intéresser les étudiants d'autres disciplines, tandis que la bibliothèque de l'UFR ou de la section de musicologie acquiert principalement des partitions et le cas échéant des documents sonores.

Le constat dressé à la suite de cette enquête est particulièrement catastrophique. Les bibliothèques universitaires les plus anciennes possèdent souvent de riches fonds musicologiques anciens, mais ces documents sont dispersés dans les fonds généraux, parfois non inventoriés et donc difficilement consultables. Le budget réduit qui y est consacré à la musique ne permet en aucun cas de développer ces collections de façon satisfaisante et de proposer aux étudiants les outils documentaires nécessaires au bon déroulement de leur cursus. Les quelques exemples suivants illustreront sans ambiguïté ce bilan.

A Reims, le fonds se compose de 1200 partitions, 180 livres, 220 documents sonores et trois périodiques en cours, tous les documents n'étant pas prêtés. Le budget annuel de 3500F ne permet d'acquérir que 20 ouvrages par an.

La bibliothèque de l'Institut de Musicologie de l'Université de Rouen, avec un budget de 8000F par an, possède 1400 documents de toute nature dont 400 partitions et 350 disques seulement.

La bibliothèque interuniversitaire de Bordeaux ne consacre que 8000F par an à ses collections musicales, qui comptent environ 1000 volumes, 60 partitions et aucun phonogramme.

A Grenoble, le fonds musical de la bibliothèque d'histoire des arts (1000 documents environ dont 400 partitions, et 300 documents sonores) est alimenté par un budget de 18000F. Encore faut-il souligner que les disques "sont rangés à part, dans le bureau du directeur, et ne sont pas prêtés aux étudiants".

Les 2500 partitions disponibles à l'Université de Poitiers proviennent essentiellement de dons et il n'y a pratiquement pas de documents sonores.

La bibliothèque de l'UFR de Musique et Musicologie de l'Université Paris-Sorbonne, malgré un budget annuel de 10000 à 20000F, peut proposer à ses étudiants un fonds plus riche : 6000 partitions, 4300 livres et 1500 documents sonores. Mais les écoutes avec partition ne peuvent se faire que sur place, c'est-à-dire à l'Institut d'art et d'archéologie où ne sont dispensés aucun cours.

Les bibliothèques universitaires de l'Est de la France, qui bénéficient pourtant d'une tradition musicale bien ancrée, sont à peine mieux loties. La bibliothèque de l'Institut de Musicologie de

l'Université de Strasbourg, avec un budget annuel de 50000F, est certainement l'une des plus "riches" (avec Toulouse qui se voit octroyer 65000F). L'importance relative de ses collections (3300 partitions, 5000 ouvrages) est cependant due à l'ancienneté de ses fonds et elle ne peut proposer qu'environ 2000 documents sonores et une vingtaine de périodiques en cours (rappelons pour mémoire les 160 du centre de documentation de la Discothèque des Halles...). De l'avis même de ses responsables, cette bibliothèque "ne répond plus aux besoins actuels de l'Institut".

La pauvreté de certains fonds peut s'expliquer par leur date de création récente. Mais l'examen des budgets de fonctionnement ne permet pas d'être optimiste pour le futur. Il faut ajouter en dernier lieu que la situation géographique de ces bibliothèques, parfois assez éloignées du lieu des cours, n'en facilite pas la fréquentation.

On conçoit mieux maintenant pourquoi les étudiants en musicologie se trouvent dans l'obligation de faire appel à des structures de substitution dont ils tentent d'infléchir la politique documentaire. Il a souvent été précisé au cours de l'enquête que les étudiants, qui sont également élèves dans des conservatoires, ont tendance à utiliser de préférence les ressources des bibliothèques de ces institutions. Mais nous avons vu précédemment que la situation dans les conservatoires n'est pas toujours très brillante, en particulier en ce qui concerne les documents sonores pour lesquels la discothèque municipale est en général le seul recours.

Il est donc certain que ces usagers posent un problème réel aux bibliothèques publiques, qui ne pourra se résoudre sans repenser complètement la politique documentaire des universités en matière de musique.

4. Les bibliothèques de recherche

On ne peut clore cet état des lieux sans mentionner les ressources musicales d'un certain nombre de grandes bibliothèques dont les fonds, non prêtés, sont destinés soit à la recherche, soit à la documentation.

Dans ce domaine nous constatons l'écrasante supériorité de la capitale par rapport à la province. On connaît bien les collections anciennes du Département de la Musique et du Département de la Phonothèque et de l'Audiovisuel de la Bibliothèque nationale, de la Mazarine, mais également des grandes bibliothèques universitaires (Sorbonne et Sainte-Geneviève). La création, ces treize dernières années, de plusieurs institutions spécialisées confère à la région parisienne un monopole en matière de recherche musicale.

En 1977 ouvre la B.P.I. dont la section *Musique* offre un large fonds documentaire multi-média d'actualité. La même année, le Ministère de la Culture et la SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) créent le Centre de documentation de la musique contemporaine (C.D.M.C.) à Neuilly-sur-Seine, destiné avant tout à mettre en valeur les oeuvres des

compositeurs vivants membres de la SACEM et à promouvoir la musique française d'aujourd'hui.

L'Institut de pédagogie musicale et chorégraphique (I.P.M.C.), fondé en 1984 dans la future Cité de la Musique de La Villette, se dote rapidement d'un centre de documentation pédagogique spécialisé multi-média, destiné avant tout aux enseignants.

Grâce à des initiatives privées naît en 1986 la Bibliothèque Gustav Mahler. Ses riches collections (20000 volumes, 45000 documents sonores, 8000 partitions...), consultables sur rendez-vous, permettent à la fois la documentation ponctuelle et la recherche rétrospective dans des fonds spéciaux provenant de donations.

A la même date, la Ville de Paris ouvre la Discothèque des Halles, *"qui joue un rôle moteur dans la diffusion du patrimoine musical sonore enregistré et imprimé"*⁵². En effet, outre son équipement de prêt multi-média, elle met à la disposition des Parisiens une section d'archives sonores d'environ 50000 documents et un centre de documentation proposant une vaste sélection d'ouvrages de référence et de périodiques '(dont 160 en cours).

Enfin, dernier-né de ces établissements, l'Atelier d'études sur la musique baroque française, composante du Centre de musique baroque de Versailles, a ouvert ses portes en 1989. Il a pour mission de favoriser la recherche sur le domaine couvert et d'en encourager l'interprétation. Son objectif prioritaire est la constitution d'une banque de données informatique.

Les ressources dont dispose la province dans ce domaine sont tout à fait insuffisantes. Même si les grandes bibliothèques municipales

classées, en particulier celles détenant des collections patrimoniales musicales importantes, et quelques bibliothèques universitaires ont eu le souci d'acquérir une sélection représentative d'ouvrages de référence sur la musique, aucune n'est réellement en mesure de proposer un fonds cohérent multi-média pouvant servir tant à la documentation ponctuelle qu'au chercheur. Les difficultés qu'éprouvent les équipes de recherche "*Patrimoine musical*" progressivement implantées dans les régions par le Ministère de la Culture pour répertorier, cataloguer et mettre en valeur les richesses musicales des grandes institutions françaises, illustrent sans ambiguïté cette situation. La plupart n'ont pas à leur disposition les outils de travail de base leur permettant de mener à bien leur mission.

La situation est encore plus critique en ce qui concerne le patrimoine sonore. Il n'existe tout simplement pas, hors de Paris, d'établissements comparables au Département de la Phonothèque nationale ou à la section *Archives sonores* de la Discothèque des Halles.

On ne peut passer cependant sous silence une expérience originale privée, le centre de documentation musicale *Animabus*, fonctionnant près de Poitiers depuis 1987. Ce centre, spécialisé dans le non-classique (jazz, rock, variétés), propose un vaste fonds documentaire consultable sur place ou par correspondance (service *questions/réponses*) ainsi que des services d'acquisition offrant de grandes facilités aux collectivités.

Cette pénurie de ressources, qui touche essentiellement les chercheurs et les étudiants de province, est cependant indissociable

du problème général de la musique dans les bibliothèques françaises.
Elle nécessite de repenser complètement les structures et de redéfinir
en particulier les missions dévolues aux différents types de
bibliothèques en matière musicale.

VI

ETAT DES LIEUX : INFRASTRUCTURES
ET RESEAUX SPECIFIQUES

L'analyse du public avait permis de démontrer qu'il existe bien une demande non négligeable et destinée à croître en matière de documents musicaux - tous supports confondus - dans les bibliothèques. L'état des lieux prouve que les bibliothèques françaises ne sont pas en mesure, à l'heure actuelle, de répondre à ces besoins qui, bien qu'anciens (le bref historique présenté plus haut en témoigne), sont de plus en plus urgents.

Nous avons déjà insisté sur le fait que les carences dans ce domaine ne touchent pas uniquement - loin s'en faut - les bibliothèques publiques et que la recherche d'une solution passe par la prise en compte des ressources musicales de tous les types de bibliothèque et par la définition d'une politique cohérente et concertée pour l'ensemble de ces institutions.

Il n'en demeure pas moins vrai que les bibliothèques publiques ne peuvent continuer à minimiser, voire dans certains cas à ignorer, le problème lié à la musique. Les missions qui leur sont imparties nécessitent la prise en compte de ces besoins spécifiques d'un nombre de plus en plus grand d'usagers. Le développement des fonds musicaux ne peut pas être laissé à la bonne volonté et à la motivation de quelques professionnels isolés faisant figure de pionniers. Le

dynamisme actuel de ce secteur, dont témoignent les réalisations les plus récentes et la vitalité des structures professionnelles associatives, doit déboucher sur une véritable valorisation d'un domaine qui n'est plus, à notre époque, l'apanage d'une élite.

Nous n'avons pas pour ambition de révolutionner la structure actuelle des bibliothèques publiques. Il ne s'agit pas en effet ici d'une oeuvre de fiction, produit d'un rêve utopique où toutes les discothèques publiques seraient transformées en médiathèques musicales. L'envergure du public actuel et les ressources matérielles et humaines des bibliothèques ne le permettent ni ne le justifient.

Il importe cependant d'envisager quelques directions d'action possibles, s'appuyant avant tout sur des expériences concrètes récentes et réussies. Avant de proposer des solutions d'avenir, il convient donc d'examiner dans le détail certaines de ces réalisations les plus significatives.

Les exemples retenus reflètent la diversité et l'originalité des solutions adoptées. De la création *ex nihilo* de médiathèques musicales publiques du type *Discothèque des Halles* au système de coopération mis en place par certaines bibliothèques de conservatoire - manière de "gérer la pénurie" - , toutes demandent à être considérées avec attention. Il n'existe pas en effet de solution idéale mais une pluralité de réponses en fonction des ressources existantes sur le terrain, des traditions établies et de l'importance des besoins, variable d'une région à l'autre.

1. Institutions pilotes

Nous avons, à plusieurs reprises au cours de cette étude, fait référence à quelques établissements dont la politique documentaire en matière de musique s'avérait exemplaire. Il semble donc utile à ce point de la réflexion d'en examiner la mise en oeuvre de façon plus systématique.

1.1. La Discothèque des Halles

Mal nommée - le terme de *Médiathèque musicale des Halles* semblerait maintenant plus approprié -, cette institution qui appartient au réseau de bibliothèques publiques de la ville de Paris a vu le jour en 1986 et remplit trois fonctions.

C'est en premier lieu une discothèque de prêt, la plus importante du réseau (40000 phonogrammes en accès libre). L'évolution de la politique d'acquisition en fonction de la demande est tout à fait intéressante. L'"*encyclopédisme*" affirmé à l'origine s'est tempéré et les supports traditionnels ont radicalement été abandonnés pour les nouveaux supports (disques compacts en particulier). De même, les phonogrammes pour enfants et les phonogrammes non-musicaux sont maintenant exclus des collections, la *sonothèque* de départ ayant dans un premier temps évolué vers la *musithèque* avant que l'interpénétration des supports sonores et imprimés ne la transforme petit à petit en *bibliothèque musicale multi-médias*. Les collections se sont en effet élargies à d'autres types de documents : monographies

(environ 3000), partitions classiques (3500) et depuis quelques mois non-classiques (1200), et bientôt vidéos. Les résultats de cette section sont particulièrement performants puisqu'elle compte 20000 inscrits et enregistre 350000 prêts annuels.

L'établissement est également une discothèque patrimoniale, bien que la conservation ne soit pas son souci prioritaire. 50000 documents sonores sont consultables à la section Archives sonores, permettant à tous l'accès à de nombreux enregistrements disparus des catalogues. Les promoteurs du projet en ont défini ainsi les missions :

"Un lieu spécifique est donc à créer, à Paris sans doute, mais dont la reduplication devrait concerner à terme plus ou moins toutes les régions, Y seraient préservées (plutôt que conservées [...]), mais surtout diffusées, des collections de phonogrammes constituant des archives vivantes, saisissant dans le meilleur de la production courante ce que les catalogues d'éditeurs abandonneront demain, constituant des fonds thématiques en suscitant une politique de dons et d'acquisition de collections privées ; mortelles aussi, puisque diffusées ; donc, sélectives, raisonnées, renouvelées ; consultables sur place pour rendre compatibles, aussi longtemps que possible, les exigences contradictoires de diffusion et de préservation."⁵³

Selon une enquête réalisée auprès des usagers après quinze mois de fonctionnement, cette section remplirait quatre fonctions essentielles: "entendre des raretés introuvables dans le commerce (61% des utilisateurs), écouter sur place des enregistrements momentanément indisponibles au prêt (39%), comparer et choisir avant d'emprunter ou d'acheter (28%) ; enfin, 28% recourent à ce service pour le seul plaisir de passer un moment agréable."⁵⁴. A la demande du public, cette section développe elle-aussi son propre fonds de partitions pour accompagner l'écoute (environ 2000 à l'heure actuelle) et devrait étoffer très prochainement sa collection de vidéos musicales.

Enfin, le *Centre de documentation* propose aux chercheurs comme aux amateurs une vaste sélection d'ouvrages de référence, de monographies et de périodiques dont nous avons déjà mentionné la diversité (520 titres dont 160 en cours). La réalisation de dossiers d'actualité musicale et le dépouillement partagé (avec différents partenaires) de la presse périodique ont dû, malgré leur incontestable succès, être abandonnés en 1988. Ce service devrait bientôt reprendre selon des modalités légèrement différentes.

La séparation du *Centre de documentation* de la section *Archives sonores*, à la suite de contraintes architecturales et non d'une volonté administrative, devrait être prochainement supprimée une fois les travaux d'agrandissement des magasins réalisés. Les deux salles de consultation fusionneront alors en une structure unique de consultation multi-média.

La Discothèque des Halles mène par ailleurs une politique de promotion et d'animation intense. Des expositions régulières de plus ou moins grande envergure (une vingtaine en cinq ans), souvent accompagnées d'une publication discographique, permettent de mettre en valeur les collections. Elles sont en général le prétexte à des manifestations variées, allant de la table ronde au concert. L'établissement est par ailleurs présent dans tous les salons en rapport avec la musique et publie régulièrement des articles dans la presse générale et spécialisée. Il développe également une politique de coopération avec de nombreux partenaires culturels (éditeurs de musique, *Maison des Conservatoires*, phalanges orchestrales...) et assure la diffusion de l'information concernant toutes les manifestations musicales de la capitale. Rappelons enfin son action en

faveur de la formation professionnelle : création de l'ACIM (que nous développerons un peu plus loin), accueil régulier de visiteurs et de stagiaires...

1.2. Bibliothèque musicale Picpus

Fondée en 1975 à la suite d'un don important de partitions et d'ouvrages sur la musique, elle a depuis régulièrement enrichi son fonds dans un esprit "lecture publique". Elle propose ainsi au public parisien des livres et méthodes (5700) dont une grande partie de l'édition française, des partitions classiques et non-classiques (5600) et des périodiques (près de 50 abonnements en cours). Indépendante de la discothèque bien que dans la même salle, elle est dotée depuis trois ans d'un budget propre qui légitime de-facto le service. Elle dispose également d'un fonds d'usuels en consultation dans une petite salle de référence.

Son succès est considérable, puisque la fréquentation comme le nombre de prêts augmentent d'environ 30% par an et que se multiplient les demandes de documentation par téléphone. Seul établissement de ce type à Paris jusqu'à très récemment, elle ne parvient pas à répondre à toutes les demandes d'un public qui vient souvent de loin - étudiants, élèves de conservatoire, mais aussi amateurs - et qui manifeste des goûts très éclectiques. Le développement des imprimés à la Discothèque des Halles devrait donc quelque peu soulager la tâche des deux bibliothécaires de cette section qui réalisent là un travail exemplaire. Les résultats obtenus par ce service aux moyens

relativement modestes ne peuvent qu'inciter à développer ce type de structure.

1.3. Bibliothèque Municipale de Colombes

Cet établissement fut l'un des premiers à développer les fonds musicaux dans ses collections. La discothèque de prêt, créée en 1961, offre maintenant environ 30000 phonogrammes dont 3000 disques compacts. Elle a petit à petit étendu ses collections à d'autres supports - cassettes (1500 environ), partitions (2000) et périodiques musicaux (21 titres) - et a constitué en 1986 un fonds d'usuels sur la musique très étoffé.

Conformément à l'évolution logique de ce type d'établissement, on y assiste à l'"*émergence progressive de l'idée de médiathèque, c'est-à-dire des documents traités selon leur contenu et non leur support*"⁵⁵. Les documents sonores enfants sont donc maintenant à la section *Jeunesse*, les partitions et revues musicales ont été regroupées à la *Discothèque* et les phonogrammes non-musicaux seront bientôt transférés à la bibliothèque *Adultes*.

La Discothèque Jacques Prévert, "*véritable département musique au sein de la Bibliothèque de lecture publique*"⁵⁶, attire un public très important (100000 prêts annuels) et varié (élèves et professeurs de conservatoire, musiciens professionnels et amateurs, simples mélomanes...). Les 30% de public étranger à la ville donnent à cette institution une envergure régionale et posent une nouvelle fois le problème de la pénurie en infrastructures musicales dans les

bibliothèques. En effet, les responsables observent que nombreux sont les usagers qui ne fréquentent la discothèque que pour emprunter des partitions.

1.4. Bibliothèque Municipale de Mulhouse

L'originalité du fonds musical de cette bibliothèque réside dans le fait qu'il y a largement précédé l'introduction des documents sonores. En effet, à la suite d'un accord passé avec le Conservatoire et la Mairie, la bibliothèque, après avoir restauré et traité le fonds d'environ 13000 partitions et d'ouvrages de musicologie du Conservatoire, le rendait accessible à tout public dès 1954 et créait donc, *"au milieu du désintérêt général des bibliothèques pour ce type de document [...] la première bibliothèque musicale française de prêt"*⁵⁷.

La politique d'acquisition développée par la suite visait avant tout à encourager la pratique instrumentale tout en enrichissant les fonds d'éditions de référence des grands classiques. La tentative d'y intégrer un premier fonds de documents sonores n'eut pas beaucoup de succès, mais l'ouverture dans les années 70 de discothèques dans le réseau permit de constituer un second fonds de partitions plus diversifié et non exclusivement classique. Fin 1988, l'ensemble des collections, régulièrement alimentées par le Conservatoire, totalisait 15000 partitions.

L'un des aspects les plus remarquables de cette bibliothèque est sa collaboration systématique avec les autres institutions musicales

de la ville, entre autre le Conservatoire. La politique de partenariat mise en place avec l'OSR-M (Orchestre Symphonique du Rhin-Mulhouse) se traduit par une harmonisation des acquisitions avec la programmation de l'orchestre, le prêt éventuel de documents et l'accueil de débats avec les principaux acteurs de la vie musicale mulhousienne. Grâce à ces actions, la Bibliothèque Municipale élargit son public et s'affirme comme l'un des pôles culturels de l'agglomération.

2. Coopération

Nous avons à plusieurs reprises rappelé la nécessité de collaboration entre les différents établissements susceptibles d'oeuvrer pour la diffusion des documents musicaux. Certaines expériences dans ce domaine ont déjà été mentionnées, comme celle de Mulhouse ci-dessus. La mise en commun des ressources peut cependant s'effectuer selon d'autres modalités que nous allons examiner.

2.1. Les bibliothèques de conservatoire

Dans une phase de développement accéléré que nous avons déjà signalée, ces établissements se préoccupent constamment d'établir des liens entre eux, d'une part pour rompre l'isolement dont leurs responsables semblent souffrir, d'autre part pour faire face à une pénurie de moyens fréquente. Ces bibliothécaires, qui tentent de

développer le travail en réseau et le prêt-inter, se réunissent en congrès annuel à Niort depuis deux ans et la dernière rencontre (novembre 1989) était justement consacrée à la coopération inter-bibliothèques⁵⁸.

Cet objectif est particulièrement présent dans la conception de la nouvelle Médiathèque du C.N.S.M. de Paris. L'automatisation de l'établissement a été conduite conjointement avec le C.N.S.M. de Lyon et a abouti au choix d'un logiciel commun. Le caractère "standard" du système retenu doit permettre le dialogue avec un maximum de partenaires et en particulier les départements de la Musique et de la Phonothèque de la Bibliothèque nationale et les C.N.R. de Lyon et de Boulogne-Billancourt.

Cette dernière institution, un modèle du genre, est l'un des pivots de la coopération "inter-bibliothèques-musicales". Sa responsable a toujours œuvré dans un esprit de partenariat en accueillant nombre de manifestations professionnelles nationales et internationales (le congrès de l'A.I.B.M. de cette année en est une brillante illustration) et en assurant régulièrement des journées de formation.

Mais elle a également eu pour souci constant d'intégrer son établissement au sein du réseau bouloonnais en entretenant des relations régulières avec la Bibliothèque Municipale. Le choix récent du logiciel de la ville pour l'informatisation des collections permet maintenant le travail en réseau. L'ensemble du

catalogue des deux établissements sera bientôt consultable sur les deux sites. Comme l'écrivait récemment un journaliste :

" Cela signifie surtout pour la bibliothèque du CNR son ouverture au "grand public" de Boulogne-Billancourt, auquel elle offre la possibilité de venir consulter sur place l'intégralité de ses documents,"⁵⁹

La réalisation d'un catalogue commun permet en outre de répartir les acquisitions, la Bibliothèque Municipale mettant surtout l'accent sur les livres musicaux et le Conservatoire sur les partitions et les documents sonores, ce qui n'exclue pas la constitution de fonds multi-média dans les deux institutions.

La bibliothèque de la Maison des Conservatoires de Paris offre un autre exemple intéressant de coopération. Sa situation géographique (Forum des Halles), éloignée des établissements d'enseignement, et la configuration actuelle de ses locaux ne lui permettent pas, malgré des campagnes de promotion régulières et des fonds assez riches, d'attirer son public spécifique (élèves et professeurs des conservatoires, professeurs de musique des écoles) ni de lui proposer des services satisfaisants.

En revanche, la proximité de la Discothèque des Halles l'a encouragée à développer les relations avec cet établissement : harmonisation des politiques documentaires (fonds de phonogrammes donné à la Discothèque des Halles et partage des domaines de compétence en matière de partitions, la Maison des Conservatoires conservant en priorité les documents à usage pédagogique et les matériels d'orchestre), participation éventuelle aux activités de la

Discothèque (prêt de matériel et de salles), promotion réciproque des activités des deux établissements...

La mise en place de ces relations n'a pu se faire que grâce à la détermination des deux partenaires et revêt un caractère officieux. En effet, le rattachement à des tutelles différentes au sein de la Direction des Affaires culturelles de la Ville (la Maison des Conservatoires dépendant du Bureau des Enseignements artistiques, la Discothèque des Halles du Bureau des Bibliothèques) freine constamment la réalisation de projets communs. Les difficultés rencontrées prouvent bien que même à l'échelon local, la promotion de la musique au sein des bibliothèques ne peut se faire que par une politique de concertation horizontale entre les différentes structures administratives concernées.

2.2. Les bibliothèques publiques

Le développement des fonds musicaux au sein de ces établissements étant encore très controversé et peu répandu, son succès dépend d'autant plus largement de l'instauration de liens de coopération, seul moyen de rompre l'isolement des quelques bibliothécaires courageux ayant décidé de relever le défi. De telles structures, outre qu'elles permettent une meilleure gestion de ressources qu'il serait suicidaire, dans la situation actuelle, de gaspiller, apportent au secteur un gage d'efficacité et de respectabilité qui ne peut qu'encourager sa croissance. Certaines réalisations parisiennes dans

ce domaine, orchestrées par la Discothèque des Halles, méritent d'être citées en exemple.

Le *Service technique des phonogrammes* de la Ville de Paris centralise une partie des tâches communes aux 27 établissements du réseau conservant ou prêtant des documents sonores. Il assure en premier lieu la documentation et l'information phonographique par la constitution et la diffusion de listes sélectives de nouveautés. Il centralise ensuite les achats pour l'ensemble des établissements concernés, ce qui lui permet de négocier des tarifs très compétitifs auprès des fournisseurs, compte-tenu de l'importance des commandes. Il effectue enfin le catalogage pour l'ensemble des documents commandés sur la liste, ce qui allège considérablement la tâche des disothécaires du réseau.

L'autre réalisation d'envergure animée par la Discothèque des Halles dépasse largement le cadre de la capitale. La création en 1989 de l'ACIM (Association de coopération pour l'interprofession musicale), en collaboration avec le C.N.C.B.P. de Massy, est certainement un jalon historique pour la diffusion de la musique dans les bibliothèques. Les objectifs définis par les deux partenaires sont clairs :

"En mettant en commun l'expérience acquise dans le cadre de leurs missions respectives, les deux institutions ont ainsi voulu créer un organe interprofessionnel de coopération au service des métiers qui oeuvrent à la promotion de la musique sous toutes ses formes ; pour contribuer à l'information et à la formation des gestionnaires privilégiés de la documentation musicale que sont les bibliothécaires et les disothécaires ; pour promouvoir aussi auprès des producteurs graphiques et phonographiques l'action que mènent les conservatoires,

*les bibliothèques musicales, les discothèques, en faveur de la conservation et de la diffusion du patrimoine musical,*¹⁶⁰

La présence, au sein du conseil d'administration, des deux directions ministérielles concernées par ce projet (Direction du Livre et de la Lecture et Direction de la Musique et de la Danse) est un gage de réussite certain pour cet organisme et une première étape vers la définition d'une politique documentaire globale au niveau national.

La parution dès septembre 1989 du premier numéro d'*Ecouter Voir*, organe de liaison de l'ACIM, prouve la détermination de ses différents acteurs. Le succès immédiat de cette revue de qualité auprès des bibliothécaires de lecture publique (B.M. et B.C.P.) témoigne de la préoccupation croissante de ces professionnels pour le domaine et de leur besoin urgent d'outils de travail. Il permet également de moduler les conclusions très négatives du rapport *Herzhaft* de 1987. Le désintérêt apparent pour la musique n'est peut-être pas tant dû au refus viscéral d'une partie de la profession d'élargir son champ d'action à un secteur en apparence marginal qu'à une totale méconnaissance de la question et de ses répercussions possibles sur le fonctionnement des établissements.

En revanche, les difficultés de diffusion de la revue auprès des conservatoires et écoles de musique prouvent que les conditions propices à l'épanouissement de l'"interprofession" sont encore à créer.

VII PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous avons dans un premier temps souligné l'inadéquation des infrastructures existantes en matière de documents musicaux dans les bibliothèques et les besoins très diversifiés d'un public de plus en plus nombreux et de moins en moins spécialisé. L'examen des réalisations les plus significatives dans ce domaine amène quelques observations.

Il met tout d'abord en lumière l'extrême inégalité dans la répartition géographique des ressources offertes, qui favorise considérablement le public parisien. Les futurs projets doivent donc prioritairement tenter de corriger ce déséquilibre.

Ce qui frappe en second lieu est la diversité des solutions adoptées. Il n'existe pas en effet de modèle standard, chaque réalisation portant la marque de ses promoteurs. A l'exception de la Discothèque des Halles, dont la conception caractéristique émane dès le départ d'une volonté délibérée des tutelles, les autres institutions se sont développées un peu anarchiquement, à partir d'un noyau existant (fonds de phonogrammes, de partitions...) et grâce à la détermination et à la ténacité d'une équipe ou d'un responsable particuliers. L'afflux du public et ses exigences ont amené les établissements à diversifier leurs collections et à évoluer

parallèlement dans la même direction, c'est-à-dire à privilégier le sujet et non plus le support et à créer un espace réservé à la musique sous toutes ses formes, qu'il s'intitule encore *Discothèque* ou bien *Département Musique, Bibliothèque musicale, Médiathèque musicale...*

Le succès considérable de ce type de structure, partout où il a pu se mettre en place, a obligé les responsables à rechercher des partenaires éventuels susceptibles de les aider à faire face à cette demande en forte croissance. Il a également mis en relief le fait que l'ancienne ségrégation entre les bibliothèques publiques, au service de tous les usagers (sans en privilégier aucun) et les bibliothèques de conservatoire (destinées à des spécialistes) n'est plus à l'ordre du jour. Si un certain ostracisme perdure de part et d'autre, il n'est le fait que des seuls professionnels, le public semblant se soucier de moins en moins de ces considérations d'ordre sociologique pour satisfaire ses besoins.

La dernière remarque concerne la vitalité du secteur. Il semble en effet que de plus en plus d'institutions envisagent de développer la musique au sein de leurs collections. Les bibliothèques françaises traversent à l'heure actuelle une période de transition où nombre de questions se posent : pénurie des bibliothèques universitaires, introduction de nouveaux supports et de nouvelles technologies, mise en place de la décentralisation... La musique, qui est au carrefour de ces réflexions, doit donc profiter de cette période de remise en question pour s'imposer comme l'un des services indispensables à offrir au public.

1. Préalables

La mise en oeuvre d'une véritable politique documentaire en faveur de la musique ne pourra se faire sans la conjonction de certains facteurs. Elle doit tout d'abord impliquer les différents représentants des pouvoirs publics concernés. Elle nécessite également la sensibilisation de l'ensemble de la profession à cette question. Elle doit tenir compte enfin du particularisme des situations locales et des fonds existants déjà.

1.1. Sensibilisation des pouvoirs publics

La prise de conscience du rôle des bibliothèques pour la diffusion de la culture musicale, l'élargissement de son public et le développement de la pratique est à encourager à la fois au sein du Ministère de la Culture et de ses antennes déconcentrées et dans les collectivités territoriales. C'est par ailleurs un secteur qui touche autant les services concernés par la lecture publique que ceux ayant en charge la musique.

1.1.1. Le Ministère de la Culture et ses représentants

Un changement de mentalité est d'ores et déjà perceptible à l'échelon central. Nous avons noté un peu plus haut la participation des deux Directions concernées à l'ACIM. La D.L.L. avait déjà

manifesté, quant à elle, son intérêt en octroyant des subventions spécifiques aux bibliothèques pour l'acquisition de documents sonores (CAD). De son côté, la Direction de la Musique et de la Danse a annoncé son intention de débloquent des crédits exceptionnels pour le développement des fonds musicaux dans les bibliothèques de conservatoires et d'écoles de musique. Enfin, les deux Directions ont entrepris en commun une opération de recensement du patrimoine musical écrit, preuve que des actions concertées sont possibles.

Cependant, les équipes de recherche qui se mettent en place progressivement ne disposent souvent pas, nous l'avons déjà dit, des outils documentaires nécessaires à la réalisation de ce projet. Il est donc impératif que le Ministère fasse en sorte que soit accessible en province une documentation musicale élémentaire de base. Les interventions de la Direction de la Musique, pour laquelle la démocratisation culturelle est pourtant une priorité, sont encore trop timides. Elle doit en particulier prendre conscience du formidable outil de diffusion que représentent les bibliothèques publiques.

La région parait le cadre géographique le plus apte à relayer les missions du Ministère en matière de diffusion musicale. Chacune des deux Directions dispose en effet, au sein des DRAC, de représentants en relation avec les collectivités territoriales et les associations locales.

Les délégués régionaux à la musique et à la danse ont entre autres tâches d'assurer la diffusion la plus large possible des oeuvres musicales et chorégraphiques. Ils sont par ailleurs en contact étroit avec les collectivités territoriales par l'intermédiaire de

structures de coordination régionales (associations musicales régionales : ARAM, ARIAM, ARCAM, ARDIAM...) et départementales (associations départementales de développement musical : ADIAM, ADDDM, ADDIM, ADAM... et leurs directeurs, les délégués départementaux à la musique).

De leur côté, les conseillers techniques pour le livre et la lecture ont pour mission de répercuter en région la politique de la D.L.L. Ils travaillent également en étroite collaboration avec des structures régionales de coopération en faveur des bibliothèques et de la documentation.

Des liens étroits et réguliers doivent donc s'instaurer entre ces deux représentants et leurs organes, de façon à mettre sur pied un réel partage des compétences en fonction de la situation propre à chaque région et à assurer l'information des interlocuteurs concernés prioritairement (les conservatoires pour l'un, les bibliothèques publiques pour l'autre).

1.1.2. Les collectivités territoriales

Le développement de véritables sections musicales dans les bibliothèques françaises repose cependant avant tout sur l'attitude des administrations décentralisées.

La loi ne donne aucune spécificité en matière culturelle à la région, dont les efforts dans le domaine musical se portent essentiellement sur la diffusion par une politique d'équipement. Par ailleurs, les projets de bibliothèques régionales parfois évoqués n'ont jamais, à notre connaissance, été développés. Il ne semble donc

pas irréaliste d'envisager qu'elle puisse jouer un rôle moteur dans la constitution de médiathèques musicales régionales, dont nous détaillerons plus loin les fonctions possibles.

Le département a maintenant, quant à lui, la responsabilité des B.C.P. Le développement des fonds musicaux dans les collections et en particulier la création de musibus est donc sous son contrôle. Il est cependant important que soient régulièrement consultés les partenaires culturels locaux en matière de musique (écoles de musique des communes desservies, associations départementales à la musique et à la danse), susceptibles d'apporter leur concours à la réalisation des projets.

Les institutions que nous avons décrites au cours de cette étude étaient pratiquement toutes des équipements municipaux. Les municipalités ont en effet non seulement la charge intégrale des écoles de musique et conservatoires (seuls les CNR et ENM, rappelons-le, touchent une petite subvention de la Direction de la Musique) et donc également de leurs bibliothèques, mais également, depuis les lois de décentralisation, celle des bibliothèques publiques de la ville. Elles constituent donc l'interlocuteur à convaincre prioritairement. Les statistiques prouvent que la culture, et en particulier la musique, sont un des pôles d'intervention croissants de ces collectivités. La multiplication des écoles de musique et les nombreux projets de modernisation des bibliothèques montrent qu'elles sont toute disposées à investir dans ces domaines. Nul doute qu'un projet bien structuré, prenant en compte les ressources déjà existantes sur place, retiendrait l'attention de ces tutelles. Il nécessite avant toute chose une collaboration entre les partenaires concernés.

1.2. Coopération

Nous avons à plusieurs reprises insisté sur la nécessité du dialogue entre bibliothèques et conservatoires. Il est rare, en effet, que des fonds musicaux importants - qu'ils soient courants ou patrimoniaux - se trouvent conservés dans les deux institutions à la fois. Bien qu'il est vrai que les publics et les missions de ces établissements ne soient pas les mêmes, le développement simultané des deux structures au même endroit semble totalement irréaliste. Les différents établissements que nous avons décrits sont tous confrontés d'ailleurs à ces questions d'interpénétration des publics :

bibliothèques et discothèques publiques accueillant massivement les usagers des conservatoires (Discothèque des Halles, Bibliothèque Picpus, Discothèque municipale de Colombes...) ou bibliothèques de conservatoire s'ouvrant à l'ensemble du public de la commune (C.N.R. de Boulogne-Billancourt et de Lyon). Cette politique, en permettant aux établissements d'attirer un public nombreux, est d'ailleurs pour eux un gage de réussite certain. Quelle que soit la solution adoptée, qui peut aller d'un simple échange d'informations bibliographiques jusqu'au dépôt pur et simple des fonds d'une institution dans une autre (voir l'exemple de Mulhouse), elle nécessite que des liens étroits et réguliers s'établissent entre les deux interlocuteurs.

Bien que ce type de partenariat soit à notre sens la solution d'avenir, il semble parfois malaisé à mettre en place. Les relations entre bibliothèques publiques et conservatoires, lorsqu'elles existent, sont loin d'être toujours harmonieuses. Les bibliothécaires

de lecture publique perçoivent les écoles de musique comme un milieu très fermé et élitiste. Ces établissements auraient tendance à utiliser la bibliothèque publique comme un "magasin de partitions qu'ils n'auraient pas". Si ce type de comportement existe bien - il nous a été confirmé par plusieurs professionnels - il semble plutôt limité aux institutions ne disposant justement pas de bibliothèque structurée. A partir du moment où un conservatoire prend la peine de se doter d'une véritable médiathèque musicale avec du personnel qualifié, c'est qu'il a pris conscience de l'importance pédagogique de la documentation musicale. Il est en général alors mieux préparé à prendre en compte l'ensemble des ressources locales dans ce domaine et à favoriser les relations entre les deux établissements. La formation de plus en plus commune des bibliothécaires musicaux devrait y contribuer. Le public, quant à lui, ne semble pas aussi réticent. L'interpénétration des différents types d'usagers déjà évoquée le prouve et il est évident que les élèves des conservatoires demeureront, après leurs études, les clients les plus actifs des sections musicales des bibliothèques publiques.

Le malaise est réel, cependant, et ne pourra être résorbé qu'en développant l'information des professionnels et leur formation. Cette action a déjà été entreprise auprès des futurs directeurs de conservatoire, qui sont, dès leur formation initiale, sensibilisés au rôle essentiel que jouent les bibliothèques dans le développement de la pratique musicale. Un travail parallèle reste à faire auprès des bibliothécaires.

1.3. Formation des professionnels

Les bibliothécaires concernés - dans les discothèques publiques comme dans les conservatoires - se plaignent très fréquemment des lacunes de la formation en matière musicale. Rappelons tout d'abord que l'option *Musique* du C.A.F.B. a été créée en 1975 et qu'elle formait jusqu'à maintenant presque exclusivement des discothécaires. Il n'existe pas, en effet, de définition de poste ni de statut pour les bibliothécaires de conservatoire et la situation la plus fréquente était la suivante (elle l'est encore dans certains établissements) :

"[...] une bibliothèque possédant souvent des fonds très intéressants [...], qui sont gérés à temps partiel soit par un professeur de musique détaché plus ou moins bénévole soit par un administratif sans qualification préalable de bibliothécaire,"⁶¹

Depuis la réforme du C.A.F.B. de 1989 qui, entre autre, rattache les centres de formation à l'Université, le nombre de ces centres à proposer la spécialisation *Musique* est passé de 4 à 13. Cela montre bien que "les fonds musicaux cessent d'être les parents pauvres de la formation". Le contenu de l'enseignement est également modifié et sont abordées, dès le programme général ("tronc commun" du C.A.F.B.) les différentes questions liées aux documents musicaux dans les bibliothèques. L'importance de cette réforme est capitale car, comme le souligne l'une des responsables de la formation à Toulouse :

"[...] nombre de nos diplômés iront travailler dans des villes moyennes où existent souvent, à la Bibliothèque municipale, aux Archives, des fonds de musique anciens, des richesses régionales qui, faute d'une méthode de traitement adéquate, restent ignorés ; d'autre part, dans les bibliothèques centrales de prêt, la demande de supports sonores est galopante ; on multiplie les MUSIBUS, on développe la coopération avec les écoles de musique rurales, l'achat d'un certain répertoire de musique imprimée s'impose,"⁶²

La spécialisation *Musique*, en revanche, semble encore bien étriquée, en particulier en ce qui concerne le catalogage de la musique imprimée qui ne fait l'objet d'aucun contrôle de connaissances. Cette situation est particulièrement préjudiciable pour les bibliothèques de conservatoire qui, face à la diversification des supports et à la modernisation de leurs structures, recrutent de plus en plus souvent des responsables formés. Le rattachement des centres de formation C.A.F.B. à l'Université et l'éventualité d'une formation de documentaliste dans les départements de musicologie devraient permettre de remédier à ce problème.

On ne peut cependant espérer de réels progrès dans ce domaine tant que les conservateurs de bibliothèque n'y seront pas sensibilisés. Ce sont eux, en effet, qui se trouvent investis du pouvoir de décision, tant dans les B.C.P. que dans les bibliothèques municipales, et qui représentent la bibliothèque auprès des pouvoirs publics. Leur formation actuelle, qui n'envisage pas la question des documents musicaux, quels qu'ils soient, accuse donc un décalage certain par rapport au C.A.F.B. d'une part, et aux réalités quotidiennes de la profession d'autre part. Cette lacune explique pourquoi les fonds musicaux anciens des bibliothèques françaises sont rarement mis en valeur, mais également les problèmes relationnels qui existent parfois au sein des institutions entre les discothécaires et leur hiérarchie. Tant que le développement de la musique dans les bibliothèques sera tributaire de la motivation et du goût personnel

d'un responsable particulier, aucune politique globale ne pourra s'instaurer et les recommandations précédentes resteront lettre morte.

2. Propositions

Nous l'avons déjà dit, il n'existe pas de solution miracle au problème. L'ambition de voir toutes les discothèques municipales se transformer du jour au lendemain en autant de "*Discothèque des Halles bis*" relève de la pure utopie. Il est cependant possible d'envisager plusieurs voies de développement simultanées, qui tiennent compte à la fois des particularismes locaux et des recommandations faites un plus haut.

2.1. Infrastructures municipales

On ne saurait trop recommander que s'ouvrent aux documents sonores les bibliothèques municipales qui ne l'auraient pas encore fait. Le support du disque compact, moins encombrant et moins fragile (quoique cette affirmation soit de plus en plus contestée) devrait faire progressivement tomber les dernières réticences.

Les discothèques municipales étant en général des sections de bibliothèques, il serait souhaitable qu'y soient regroupés tous les documents de l'établissement ayant trait à la musique : livres,

périodiques et si possible vidéos. Nous avons vu en effet que cette solution, si elle choque encore la rigueur bibliothéconomique de nombreux professionnels attachés à la ségrégation des documents par support, correspond à une démarche logique et concrète du public : le succès général de ces "*sections musique*" au sein des bibliothèques municipales le prouve.

Il est important enfin que le public ait accès à un choix de partitions diversifié et adapté aux collections phonographiques de l'établissement (respectant donc l'équilibre entre les différents genres musicaux). Lorsque la bibliothèque ne peut pas envisager la constitution d'une telle collection, la densité du public ou les moyens budgétaires ne le permettant pas (quoiqu'on pourrait envisager des subventions spécifiques de la Direction de la Musique ou de la D.L.L. pour cet équipement, sortes de "CAM" à l'image des CAD), l'utilisateur doit pouvoir la trouver ailleurs et en particulier dans les bibliothèques de conservatoire ou d'école de musique.

Il est donc impératif d'ouvrir ces établissements, lorsqu'ils existent, à l'ensemble des usagers de la commune. Les deux types de bibliothèques sont des équipements municipaux, même s'ils ne dépendent pas toujours du même Bureau. Seules les grosses agglomérations peuvent et doivent maintenir, avec une égale richesse, les deux institutions, ce qui implique le développement prioritaire des imprimés musicaux en lecture publique et des documents sonores dans les conservatoires, qui en sont souvent dépourvus. Ailleurs, il sera nécessaire d'adopter une politique documentaire concertée : soit le partage des compétences entre deux petites structures, si elles existent déjà, avec leur propre domaine de compétence complémentaire, mais ouvertes à tous,

soit le choix d'une structure unique déterminée par la localisation des collections déjà existantes, mais alimentée par l'autre (cas de Mulhouse).

Lorsqu'aucune documentation minimale de ce type ne peut être envisagée dans la commune, le bibliothécaire doit pouvoir l'obtenir pour son public par un système de dépôt. Cela nécessite une très bonne information de sa part mais surtout la mise en place d'un réseau de distribution que nous envisagerons un peu plus loin.

2.2. Structures départementales

Les seules institutions susceptibles, à l'heure actuelle, d'assurer la diffusion des documents musicaux dans l'ensemble des départements sont les B.C.P. La majorité d'entre elles pratiquent déjà le prêt de documents sonores, mais l'extension des collections à d'autres médias est encore excessivement rare.

Dans la mesure où le public desservi a, d'une façon générale, très difficilement accès à ce type de documents (les seules grandes librairies avec un rayon musique quelque peu étoffé et les rares magasins de musique se trouvant exclusivement dans les grandes villes), il est impératif que la B.C.P. soit en mesure de les lui proposer. Il faut donc encourager fortement le développement des musibus, ces "bibliothèques musicales ambulantes" totalement plébiscitées par le public.

Ce projet implique une action concertée des pouvoirs publics. Ils doivent doter les établissements de moyens spécifiques en

matériel (crédits d'investissement pour l'achat du musibus et "CAM" pour la constitution des fonds d'imprimés musicaux - livres, partitions et périodiques) et en personnel qualifié. Cette responsabilité relève non seulement des collectivités locales mais également de la Direction de la Musique dans la mesure où il s'agit d'équipements visant à mettre en oeuvre en région sa politique de diffusion et d'incitation à la pratique musicale. Les professionnels des B.C.P. auront donc pour partenaires privilégiés dans ce domaine les délégués régionaux à la musique et à la danse et les associations musicales régionales et départementales.

Enfin, les B.C.P. doivent travailler en liaison régulière avec les écoles de musique des communes desservies. Dans la mesure où la plupart d'entre elles ne disposent pas de bibliothèque, un système de dépôt dans ces institutions pourrait être envisagé, permettant de toucher de prime abord un public captif. En retour, ces institutions, qui possèdent souvent sous une forme ou une autre un embryon de collection, pourraient envisager de les confier à la B.C.P. qui en assurerait le traitement et la diffusion. Ce système de dépôt pourrait en outre inciter les écoles de musique à créer leurs propres bibliothèques.

2.3. Structures régionales

Nous avons indiqué un peu plus haut que la région nous semblait le cadre le plus propice à l'instauration d'une véritable politique documentaire en matière musicale sur l'ensemble du territoire. Elle

nécessite l'ouverture d'établissements spécialisés, sorte de "médiathèques musicales régionales".

2.3.1. Objectifs visés

Ces institutions devraient remplir plusieurs fonctions, que l'on peut regrouper en quatre catégories.

* Coordination

Elles assureraient en premier lieu la cohésion de la nouvelle politique documentaire pour l'ensemble de la région. La constitution d'un vaste fonds commun de partitions, classiques et non-classiques, et de monographies et de périodiques musicaux plus développés que les collections généralement acquises par les bibliothèques municipales (équivalent par exemple au fonds actuellement disponible au *Centre de documentation* de la Discothèque des Halles) devrait permettre la mise en place d'un réseau régional de prêt. Leur catalogue serait consultable dans l'ensemble des bibliothèques de la région (municipales, B.C.P., conservatoires...) et tout usager pourrait donc demander le prêt d'un document par l'intermédiaire de sa bibliothèque.

Elles pourraient également diffuser l'information bibliographique et discographique, voire centraliser les acquisitions et le catalogage à partir de listes-type adressées aux différents établissements du réseau, comme le pratique déjà avec succès le *Service technique des phonogrammes* de la Ville de Paris.

* Conservation

Nous avons signalé plus haut le désert culturel français, en dehors de la capitale, en matière d'archives sonores. Chaque médiathèque musicale régionale devrait constituer un large fonds rétrospectif de documents disparus des catalogues des éditeurs. Ces archives, dont les modalités de prêt sont à définir, seraient alimentées entre autre par les discothèques du réseau, qui y déposeraient les documents ne sortant plus, mais dont l'état physique et l'intérêt en justifieraient la conservation. Une prospection systématique auprès des disquaires et des collectionneurs de la région (souvent nombreux), permettrait d'acquérir, par achat ou don, des collections anciennes souvent d'un grand intérêt, et de constituer des fonds thématiques.

Cette section devrait en outre assurer la mémoire sonore de la région en rassemblant tous les enregistrements en rapport avec la vie culturelle locale : fonds folklorique, enregistrements de concerts et autres manifestations musicales, bandes d'émissions de radio intéressant l'histoire locale...

* Documentation

Une section de ces médiathèques serait réservée à la recherche documentaire. Un vaste fonds d'ouvrages de référence (encyclopédies, bibliographies, discographies, catalogues thématiques...), incluant les éditions monumentales des grands compositeurs, et de collections de périodiques (on pourrait y stocker les années anciennes des périodiques de la section de prêt-inter) devrait être constitué pour permettre au chercheur, au mélomane, mais aussi au simple curieux

l'accès à une information musicale de base, inaccessible à l'heure actuelle dans la plupart des régions.

Ce département, qui pourrait fusionner avec la section d'archives sonores, devrait également constituer un fonds local, conservant les imprimés (livres, articles de revues mais aussi partitions) pouvant alimenter la recherche sur la vie musicale régionale.

* Formation et information

Ces établissements, par le rôle central qu'ils joueraient pour le développement de la musique dans les bibliothèques de la région, seraient tout naturellement amenés à assurer la formation, initiale et continue, des bibliothécaires concernés par cette question.

La richesse de leurs collections, leurs activités éventuelles de coordination bibliothéconomique et l'information bibliographique et discographique dont ils disposeraient en feraient un lieu privilégié d'accueil pour des stagiaires et des congressistes.

Ils auraient enfin pour tâche de diffuser, au moyen d'un bulletin de liaison, les informations variées concernant les collections (acquisitions de fonds spécifiques), les établissements (créations de nouvelles institutions) et leurs activités (expositions...), mais également les événements musicaux de la région (concerts, festivals, conférences...). Ils s'affirmeraient alors comme des acteurs à part entière de la vie culturelle locale.

2.3.2. Mise en oeuvre

* Les partenaires

La réalisation de ce projet met en cause un nombre important de protagonistes. Il concerne bien évidemment la Direction de la Musique et de la Danse, par l'intermédiaire de ses délégués régionaux, actifs promoteurs de la diffusion musicale dans leur circonscription géographique, mais également la D.L.L., qui fait autorité en matière de bibliothèques.

Il est cependant important de souligner qu'il s'agit d'un projet régional et donc sous le contrôle des collectivités territoriales. Le rôle du Ministère doit être consultatif et incitatif (octroi de subventions d'investissement au départ avec recours à un système de financement croisé), et non directif. En effet, les professionnels rencontrés en région semblent assez hostiles à la mise en place d'institutions de ce type qui seraient implantées par le pouvoir central.

Ce projet, qui rentrerait tout à fait dans le domaine d'action des régions en matière musicale (politique d'équipement essentiellement), les doterait en outre de structures documentaires, qui leur font pour le moment défaut. Il permettrait de développer le rôle de coordination que jouent déjà les différentes agences de coopération pour le livre et les associations musicales régionales entre les services déconcentrés des Directions du Ministère et les collectivités territoriales.

* Localisation

La détermination du lieu d'implantation de ces médiathèques est une question épineuse. La création d'établissements *ex-nihilo* paraît utopique et même peu souhaitable. Il existe en effet, un peu partout en France, de riches fonds musicaux souvent inexploités. Ces fonds pourraient servir de collections de départ autour desquelles se mettrait progressivement en place l'ensemble de l'infrastructure. L'établissement d'accueil sera donc déterminé en fonction des richesses locales et de leurs possibilités d'extension.

Il faut cependant qu'il soit central et facile d'accès, donc dans l'une des grandes métropoles de la région. Le choix d'une localité ayant déjà traditionnellement une vie musicale importante, ville de festival par exemple (Aix, Avignon, Montpellier, Bourges...) ou au passé significatif dans ce domaine (Vichy, Toulouse, Arras...) serait un atout supplémentaire. Outre qu'il faciliterait logiquement la constitution d'archives musicales régionales, il permettrait aussi d'élargir le public aux nombreux visiteurs de passage et contribuerait ainsi à la diffusion de l'histoire musicale régionale.

CONCLUSION

Face à la montée du "produit musical" dans la consommation culturelle des Français, les bibliothèques publiques, qui doivent être en mesure de répondre aux nouveaux besoins documentaires de leurs usagers, ne peuvent plus négliger ce domaine. Les résultats probants des récentes infrastructures mises en place prouvent de toute évidence qu'il s'agit d'un secteur d'avenir.

Elles ne peuvent cependant supporter seules la pression exercée par un public en augmentation constante et aux besoins de plus en plus diversifiés. L'introduction progressive de tous les média musicaux - livres, périodiques, partitions et vidéos - au sein des discothèques traditionnelles, si elle s'impose, doit cependant s'accompagner d'un développement parallèle des structures complémentaires : bibliothèques de conservatoire, fonds musicaux des bibliothèques universitaires et bibliothèques de recherche.

La mise en oeuvre d'une politique documentaire musicale au service de tous les usagers implique donc la collaboration des différents partenaires en présence, seule façon de gérer au mieux des ressources dispersées et de corriger le déséquilibre géographique considérable des infrastructures existantes.

Elle nécessite d'une part la sensibilisation de l'ensemble de la profession à cette question par une formation appropriée mais également celle des pouvoirs publics à tous les niveaux.

Cette question, qui relève à la fois des objectifs de diversification des fonds et d'extension du public visés par la Direction du Livre et de la Lecture que des missions prioritaires de la Direction de la Musique et de la Danse en matière de diffusion musicale et de démocratisation de la pratique amateur, ne trouvera sa solution que par une action concertée de ces deux Directions et de leurs délégués en région.

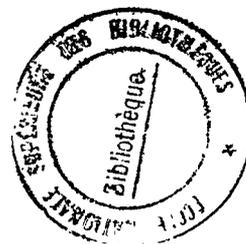
Les collectivités territoriales, pour lesquelles la musique représente déjà le pôle d'intervention privilégié en matière culturelle, doivent prendre conscience qu'une bibliothèque musicale publique constitue un équipement indispensable et complémentaire des actions déjà entreprises dans ce secteur.

La création de médiathèques musicales régionales assurera à l'ensemble de la population l'accès à des services documentaires de base qu'elle est en droit d'exiger tout en contribuant à la préservation et à la mise en valeur d'un patrimoine régional authentique. Elle permettra enfin à la France de résorber le retard important qu'elle accuse en matière de diffusion musicale et de combler une lacune remarquable dans une politique globale par ailleurs fort dynamique.

NOTES

- 1 Notice bibliographique n°6.
- 2 Rappelons les chiffres de 1989 : 2 CNSM, 31 CNR (contre 21 en 1975), 99 ENM (39 en 1975), 198 écoles de musique agréées (40 en 1975) et plus de 2000 écoles municipales de musique. Cet équipement constitue le premier pôle d'intervention dans la politique culturelle municipale.
- 3 Voir à ce propos l'article de Daniel Garcia, notice bibliographique n°39.
- 4 Notice bibliographique n°73, p.21.
- 5 Notice bibliographique n°64, p. 70/71.
- 6 Notice bibliographique n°65, p.34.
- 7 Voir document annexe n°1.
- 8 Voir document annexe n°2.
- 9 Notice bibliographique n°58, p. 2.
- 10 Notice bibliographique n°50.
- 11 Conservateur en chef honoraire du Département de la Musique de la Bibliothèque nationale, professeur à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.
- 12 Préface au numéro spécial français de *Fontes artis musicae*, 1990, vol. 37, n°4, p. 3 (à paraître).
- 13 Notice bibliographique n°77.
- 14 Notices bibliographiques n°= 44 et 45.
- 15 Notice bibliographique n°6.
- 16 Notice bibliographique n°44, p. 58.
- 17 Idem.
- 18 En dix ans, elle a été multipliée par deux pour les écoles nationales de musique et par cinq pour les écoles de musique agréées.
- 19 Notice bibliographique n°, p. 69.
- 20 Notice bibliographique n°37, p. 54.
- 21 Notice bibliographique n°38, p. 48.
- 22 Notice bibliographique n°37, p. 55.
- 23 Notice bibliographique n°80.
- 24 Notice bibliographique n°86.
- 25 Notice bibliographique n°87.
- 26 Notice bibliographique n°84.
- 27 Voir p. 26
- 28 Les taux les plus significatifs dans ce tableau sont ceux des disques, l'enquête portant sur les inscrits de 1987, à une époque donc où la collection de disques-compacts était encore embryonnaire.
- 29 Voir l'enquête de Pierre-Yves Duchemin, notice bibliographique n°80, p. 117.
- 30 Ces données proviennent d'un sondage ponctuel effectué à la Bibliothèque Picpus en période d'inventaire.
- 31 Il est intéressant de noter que 23% du public consulte les revues en langue étrangère.
- 32 Notice bibliographique n°80, p. 119.
- 33 Il devrait reprendre, sous une autre forme, l'année prochaine.

- 34 Cette décision s'appuie également sur la fréquence des demandes dans le cahier de suggestions.
- 35 Voir par exemple l'article de J.G. Kastner, De l'utilité des catalogues spéciaux et raisonnés pour la partie musicale dans toutes les grandes bibliothèques de France". In Revue et Gazette musicale de Paris, 1848, vol. XV, p. 21/3, 38/9, 44/5, 53/4, 59/61 et 71/4.
- 36 Notice bibliographique n°53, p. 84.
- 37 Idem, p. 88.
- 38 Notice bibliographique n°5, p. 263.
- 39 SALVAN, Paule. L'activité musicale dans les bibliothèques publiques françaises. In Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques, 1957, n°11, p. 39-42.
- 40 SALVAN, Paule. Rôle des bibliothèques publiques françaises dans la diffusion de la culture musicale. In Fontes artis musicae, 1957, vol. IV, p. 14.
- 41 In Bulletin d'information de l'ABF, mars 1955, n°16, p. 200-203.
- 42 Voir notice bibliographique n°64.
- 43 Idem, p. 70.
- 44 Notice bibliographique n°72.
- 45 Idem.
- 46 Notice bibliographique n°6, p. 37.
- 47 Idem, p. 64.
- 48 Notices bibliographiques n°= 13 et 14.
- 49 Voir l'article de sa directrice, Elisabeth Giuliani, notice bibliographique n°50.
- 50 Notice bibliographique n°14.
- 51 COUSIN, Nathalie. La musique dans les bibliothèques d'universités : bilan d'une enquête. A paraître dans Fontes artis musicae, 1990, vol. 37, n°4.
- 52 Notice bibliographique n°61, p. 5.
- 53 Notice bibliographique n°65, p. 31.
- 54 Idem, p. 32.
- 55 Notice bibliographique n°67, p. 19.
- 56 Idem, p. 20.
- 57 Notice bibliographique n°60, p. 20.
- 58 Notice bibliographique n°26.
- 59 Notice bibliographique n°48.
- 60 Notice bibliographique n°61, p. 8.
- 61 Notice bibliographique n°93, p. 7.
- 62 Idem, p. 2.



LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABF	Association des bibliothécaires français
ACIM	Association de coopération pour l'interprofession musicale
ACORD	Agence de coopération régionale pour la documentation
ADBCP	Association des directeurs de bibliothèques centrales de prêt
AIBM	Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux
BBF	Bulletin des bibliothèques de France
BPI	Bibliothèque publique d'information
CDMC	Centre de documentation de la musique contemporaine
CENAM	Centre national d'animation musicale
CNCBP	Centre national de coopération des bibliothèques publiques
CNR	Conservatoire national de région
CNSM	Conservatoire national supérieur de musique
DBMIST	Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique
DLL	Direction du livre et de la lecture
EMM	Ecole municipale de musique
ENM	Ecole nationale de musique
IAML	<i>Voir AIBM (sigle anglais)</i>
IFOREP	Institut de formation, de recherche et de promotion
IPMC	Institut de pédagogie musicale et chorégraphique
IRCAM	Institut de recherche et de coordination Acoustique/Musique
IVMB	<i>Voir AIBM (sigle allemand)</i>
JMF	Jeunesses musicales de France
MLA	Music library association (U.S.A.)
RISM	Répertoire international des sources musicales
VDL	Vidéo-thécaires et discothécaires du Lyonnais

DOCUMENTS ANNEXES

1. Extrait du dernier *Guide des Bibliothèques et Discothèques de la Ville de Paris*
2. Reproduction du feuillet intitulé *Les Partitions dans les bibliothèques de la Ville de Paris* et édité cette année par la Direction des Affaires culturelles de la Mairie de Paris
3. Extrait de : *Etude de non-clientèle : Discothèque des Halles: 1989* (notice bibliographique n°84)

DOCUMENT 1

5^{ème}

Bibliothèque Port-Royal
88 ter boulevard de Port-Royal
Tél. 43 25 74 16 et 43 25 74 56
Métro Port-Royal

Adultes
Jeunesse

Disques noirs

9^{ème}

Bibliothèque Valeyre
24 rue de Rochechouart
Tél. 42 85 27 56
Métro Cadet

Adultes
Jeunesse

Disques noirs

Partitions

5^{ème}

Bibliothèque L'Heure Joyeuse
6-12 rue des Prêtres Saint-Séverin
Tél. 43 25 83 24
Métro Saint-Michel
Musée national de littérature pour la jeunesse

Jeunesse

Disques noirs
Cassettes

9^{ème}

Bibliothèque Drouot
11 rue Drouot
Tél. 42 46 97 78
Métro Richelleu-Drouot

Adultes

6^{ème}

Bibliothèque André Malraux
78 boulevard Raspail
Tél. 45 44 53 85
Métro Rennes
Spécialité: cinéma

Adultes
Jeunesse
Disques compacts
Disques noirs
Cassettes
Partitions

10^{ème}

Bibliothèque François Villon
81 boulevard de la Villette
Tél. 42 41 14 30
Métro Colonel Fabien

Adultes
Jeunesse
Disques compacts
Disques noirs
Cassettes

7^{ème}

Bibliothèque Saint-Simon
Mairie, 116 rue de Grenelle
Tél. 47 05 43 73
Métro Varenne

Adultes
Jeunesse
Disques compacts
Disques noirs
Cassettes

10^{ème}

Bibliothèque Lancy
11 rue de Lancy
Tél. 42 03 25 98
Métro République

Jeunesse
Disques compacts
Disques noirs

7^{ème}

Bibliothèque Amélie
164 rue de Grenelle
Tél. 47 05 89 66
Métro Latour-Maubourg

Adultes
Jeunesse

Cassettes

10^{ème}

Bibliothèque Château d'Eau
Mairie, 72 rue du Fg Saint-Martin
Tél. 42 40 10 10
Métro Château-d'eau

Adultes

8^{ème}

Bibliothèque Europe
Mairie, 3 rue de Lisbonne
Tél. 45 22 86 52
Métro Europe

Adultes
Jeunesse

Disques compacts

11^{ème}

Bibliothèque Faidherbe
18-20 rue Faidherbe
Tél. 43 71 71 16
Métro Faidherbe-Chaligny

Adultes
Jeunesse
Disques compacts
Disques noirs
Cassettes
Partitions

8^{ème}

Bibliothèque Courcelles
17 ter avenue Beaucour
Tél. 47 63 22 81
Métro Ternes

Jeunesse

Cassettes

12^{ème}

Bibliothèque Picpus
70 rue de Picpus
Tél. 43 45 87 12
Métro Daumesnil, Bel-Air

Adultes
Jeunesse
Disques compacts
Disques noirs
Cassettes
Partitions

MAIRIE DE PARIS



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

LES PARTITIONS DANS LES BIBLIOTHEQUES DE LA VILLE DE PARIS

1er	DISCOTHEQUE DES HALLES 8, porte Saint-Eustache Tél. : 42.33.20.50 1800 en classique 500 en non-classique (printemps 1990) 1500 en consultation sur place aux Archives Sonores	12e	BIBLIOTHEQUE PICPUS 70, rue de Picpus Tél. : 43.45.87.12 3100 en classique 2000 en non-classique
5e	BIBLIOTHEQUE BUFFON 15, bis rue Buffon Tél. : 45.87.12.37 1850 en classique 300 en non-classique	15e	BIBLIOTHEQUE BEAUGRENELLE 36, rue Emeriau Tél. : 45.77.63.40 450 en classique 200 en non-classique
6e	BIBLIOTHEQUE ANDRÉ MALRAUX 78, boulevard Raspail Tél. : 45.44.53.85 750 en classique 340 en non-classique	16e	BIBLIOTHEQUE TROCADERO 6, rue du Cdt Schoeningh Tél. : 47.04.70.85 430 en classique 320 en non-classique
9e	BIBLIOTHEQUE VALEYRE 24, rue de Rochechouart Tél. : 42.85.27.56 680 en variétés	18e	BIBLIOTHEQUE CLIGNANCOURT 29, rue Hermel Tél. : 42.54.13.93 375 en classique
11e	BIBLIOTHEQUE FAIDHERBE 18, rue Faidherbe Tél. : 43.71.71.16 380 en classique 380 en non-classique		

N.B. 10 000 partitions en classique sont à la disposition des professeurs et élèves des Conservatoires Municipaux de la Ville de Paris à la Bibliothèque de la Maison des Conservatoires de Paris (Bureau des Enseignements Artistiques) 12, place Carée, Porte Saint-Eustache (Nouveau Forum des Halles) Tél. : 42.33.13.01

ents empruntés par genre de musique et tranche d'âge

Tranches	Documents majoritairement empruntés	Pourcentage	Genre de musique emprunté	Pourcentage
15 à 25 ans	Disques	55.55%	Classique Rock	18.75% 18.75%
	Cassettes	27.70%	Variété	28.57%
25 à 35 ans	Disques	45.45%	Rock Classique	30.76% 28.84%
	CD	33.33%	Rock Classique Pop Jazz	35.48% 19.35% 16.13% 13.13%
35 à 45 ans	Disques	43.70%	Jazz Classique	29.82% 28.07%
	CD	44.54%	Classique Jazz	48.57% 18.57%
45 à 55 ans	Disques	37.50%	Classique Jazz	45.83% 20.83%
	CD	33.33%	Classique Jazz	50% 20.83%
	Cassettes	14.60%	Classique	
55 à 65 ans	Disques	44%	Classique Jazz	62.5% 23.07%
	CD	36%	Jazz	61.50%
65 à 75 ans	CD	30.76%	Classique	50%
	Disques	38%	Classique	42.85%
	Cassettes	30.76%	Jazz	40%

BIBLIOGRAPHIE

Les références sont classées sous chaque rubrique par ordre chronologique. Cette présentation nous a semblé préférable, en effet, à un classement alphabétique, qui ne permettait pas une approche évolutive des thèmes.

1. REPERTOIRES ET ENQUETES

1.1 Guides généraux

- 1 BENTON, Rita (éd.). R.I.S.M. International inventory of musical sources. Series C : Directory of music research libraries. Vol. 3 : Spain, France, Italy, Portugal. Preliminary edition. Kassel : Bärenreiter, 1972. 342 p. ISBN 3-7613-0536-5.

Cet ouvrage, bien que limité aux bibliothèques de recherche, répertorie de nombreuses bibliothèques publiques en possession de fonds musicaux anciens. Les pages 56 à 135, consacrées à la France, seront particulièrement utiles. La remise à jour de cette édition a été récemment décidée par l'AIMM.

- 2 Centre national d'action musicale. Guide de la musique ancienne. Paris : CENAM, 1982. 168 p. Guides du CENAM. Le chapitre intitulé "L'Accès au répertoire" fournit une liste descriptive des bibliothèques possédant des fonds anciens, classées par région. Il constitue donc une remise à jour de l'ouvrage précédent.

- 3 - Guide du musicien amateur et professionnel. Paris : CENAM, 1985. 208p. Guides du CENAM. ISBN 2-905028-01X. Le chapitre "Bibliothèques, discothèques, partothèques" de la deuxième partie, qui énumère les ressources par région, est une source d'information utile.

- 4 Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux. Groupe français. Enquête sur les bibliothèques musicales.

Cette enquête, réalisée par région en 1988/1989, avait pour objectif de recenser toutes les bibliothèques en possession d'un fonds musical. Les résultats n'en ont pas encore été publiés, mais il a été possible de consulter les réponses au questionnaire.

1.2 Bibliothèques publiques

- 5 France. Direction des bibliothèques. Enquête sur l'activité musicale des bibliothèques municipales. In Bulletin d'information de la Direction des bibliothèques de France, 1955, vol. 1V, p. 263-274.

Prouve l'ancienneté des préoccupations officielles sur la question. L'évaluation de la coopération de ces établissements avec les conservatoires reste intéressante.

- 6 HERZHAFT, Gérard. La place de la musique dans les bibliothèques publiques : rapport... 1987. 123 f. dactylographiés.

Résultats d'une mission d'étude confiée à l'auteur par la DBMIST et la DLL et réalisée auprès de toutes les BOP et d'une vaste sélection de BM en 1986/1987. Le large éventail des questions traitées, qui laisse place aux suggestions des professionnels, et les propositions de l'auteur font de cet ouvrage une source d'information privilégiée.

- 7 Mairie de Paris. Direction des affaires culturelles. Bureau des bibliothèques. -Annuaire 1989 des bibliothèques discothèques de la Ville de Paris. Paris : Bureau des bibliothèques, 1989.

1.3 Discothèques

- 8 DOUAN, Gérard. Les discothèques comme prolongement et enrichissement de l'action des bibliothèques. In ABF : bulletin d'informations, 2e trimestre 1968, n° 59, p. 97-107.

Ce rapport d'une enquête effectuée par le groupe d'Aquitaine en 1967 auprès des bibliothèques de lecture publique et de comités d'entreprise, bien que dépassé, permet de mesurer le chemin parcouru. L'analyse du public reste pertinente.

- 9 Association des bibliothécaires français. Répertoire des discothèques 1982. Paris : A.B.F., 1982.

Rédigé par la sous-section des discothécaires de l'A.B.F., ce répertoire, qui demande à être réactualisé, recense 250 établissements de toute nature, avec un bref descriptif de leurs collections.

- 10 -Bibliothèques et discothèques de comités d'entreprises : enquête statistique. In ABF : bulletin d'informations, 1er trimestre 1986, n°131, p. 22-26.

Résultats bruts d'une enquête réalisée par un groupe de travail spécifique "Comité d'entreprises" de la section Bibliothèques publiques de l'ABF. Les chiffres concernant les discothèques demandent à être exploités.

- 11 Mairie de Paris. Direction des affaires culturelles. Annuaire 1989 des bibliothèques discothèques de la Ville de Paris. - Paris : Direction des Affaires culturelles, 1989.

1.4 Bibliothèques de conservatoire

12 International Association of Music Libraries. Commission of music college and conservatory libraries. Directory of libraries for musical education and performance. Preliminary edition. Compiled by Karol Musil. Prague : State library of the Czech Socialist Republic, 1977. 123 p.

Ce répertoire international, classé par pays, ne retient que trois entrées pour la France ! La bibliographie, en revanche, fournit quelques données utiles.

13 VACHIA, Gilles. Rapport d'enquête : les bibliothèques des conservatoires et écoles de musique : 18 novembre 1988.

Niort: Carrefour Média Jeunesse ; Paris : CENAM, 1988. 19 f. Fournit un état des lieux (liste des établissements, effectifs, capacités d'accueil) et apporte des données brutes concernant les bibliothèques.

14 VACHIA, Gilles. Les Bibliothèques des conservatoires et écoles de musique : les résultats d'une enquête. A paraître dans *Fontes artis musicae*, 1990, vol. 37, n°4.

Exploitation des données précédentes.

2. REVUES PROFESSIONNELLES SPECIALISEES

Bien que de nombreux articles pertinents aient été relevés dans les revues plus générales (BBF, Bulletin d'informations de l'ABF, Livres Hebdo...), dont la consultation systématique permet en outre de suivre l'évolution de la profession vers une reconnaissance de spécificités multiples, seuls se trouvent mentionnés ici les périodiques relevant strictement du domaine étudié.

15 Notes : quarterly journal of the Music Library Association. Washington : Music library association, 1943/4- ISSN 0027-4380.

Concerne principalement les bibliothèques musicales américaines, mais suggère des voies de développement intéressantes. La bibliographie, qui recense l'essentiel de la littérature spécialisée, est particulièrement utile.

16 Fontes artis musicae. Association internationale des bibliothèques musicales. Kassel : Bärenreiter, 1954- Textes en anglais, allemand et français. ISSN 0015-6191.

Même objet que le précédent, mais avec une couverture internationale. On y trouve également les actes de congrès de l'AIBM. Revue essentielle, donc.

17 Erio : Journal of the United Kingdom branch of the International association of music libraries. London : UK Branch of IAML, 1964- . ISSN 0007-0173.

Couverture britannique du domaine.

18 Forum Musikbibliothek : Beiträge und Informationen aus der musikbibliothekarischen Praxis. AIBM/Deutsche Gruppe BRD. Berlin : Deutsches Bibliotheksinstitut ; AIBM/Deutsche Gruppe BRD, 1980- . ISSN 0173-5187.

Revue des bibliothécaires musicaux germaniques. Fait suite à Musikbibliothek aktuell.

19 RIMF : Revue internationale de musique française. Genève, Paris : Champion-Slatkine, 1980-1989. ISSN 0244-2927.

Cette revue, consacrée exclusivement à la vie musicale en France, publiait régulièrement des articles sur des bibliothèques musicales, de recherche essentiellement. Elle constitue donc une source documentaire d'appoint.

20 Bulletin du groupe français de l'AIBM. Paris : Groupe français de l'AIBM, 1988-

De création très récente, ce bulletin est plus une feuille de liaison qu'une véritable revue spécialisée. Il contient cependant l'essentiel de l'information concernant la France.

21 Ecouter voir. Association pour la coopération de l'interprofession musicale (ACIM). Paris : Discothèque des Halles, 1989- . ISSN en cours.

La dernière en date, cette revue a été créée à l'intention de tous les professionnels - bibliothécaires, discothécaires, mais aussi éditeurs de musique et d'ouvrages sur la musique. On y trouve donc une grande variété d'articles et d'informations sur le domaine.

3. ACTES DE CONGRES

Les premiers congrès de l'AIBM, constitutifs de l'Association, sont particulièrement intéressants pour suivre l'évolution de la profession. Les actes des congrès ont ensuite été publiés dans la revue Fontes artis musicae.

22 ALBRECHT, Hans (éd.). II. Weltkongress der Musikbibliothekaren in Lüneburg : 20-22 Juli 1950 ...: Kongress-Bericht. Kassel: Bärenreiter, 1951. 72 p.

Les actes du premier congrès n'ayant pas été publiés, cet ouvrage est donc le premier en date.

23 Rapport sur le IIIe congrès international des bibliothèques musicales, Maison de l'Unesco, Paris, 22-25 juillet 1951... Paris, 1951. 19 p.

Congrès constitutif de l'AIBM. Les textes des résolutions et des vœux sont à consulter prioritairement.

24 Fédération internationale des associations de bibliothécaires, Fédération internationale de documentation et Association internationale des bibliothèques musicales. Congrès international des bibliothèques et centres de documentation : Bruxelles, 11-18 septembre 1955. La Haye : M. Nijhoff, 1955. 2 vol. (220p., 184p.).

Actes d'un congrès conjoint des trois associations. Seul nous

intéresse ici celui de l'AIBM, consacré en grande partie au rôle de la lecture publique dans l'éducation musicale contemporaine et à la formation et au statut des bibliothécaires musicaux.

25 Association internationale des bibliothèques musicales. Septième congrès... Dijon, 1er-6 juillet 1965. Actes du congrès. Ed. par Vladimir Fedorov. Kassel : Bärenreiter, 1966. 230 p.

Actes du dernier congrès tenu en France. Il a donc une valeur symbolique. Le congrès de cette année, à Boulogne-Billancourt, permettra de mesurer le chemin parcouru.

26 MARSAULT, Fabienne, GIULIANI, Elisabeth, BLAY, Philippe. La coopération inter-bibliothèques : compte-rendu du 2^e Congrès des bibliothécaires des écoles et conservatoires de musique, le 17 et 18 novembre 1987 à Niort. 12 f. dactyl.

Témoignage du dynamisme récent des professionnels.

27 Fontes artis musicae, 1971, vol. 38, n°1. ISSN 0015-6191. Dans ce numéro de la revue de l'AIBM seront publiées une partie des communications du congrès de Boulogne-Billancourt de 1990. Il constituera donc une source documentaire importante pour les bibliothèques musicales françaises.

4. LA VIE MUSICALE EN FRANCE

4.1 Aspects institutionnels

Les trois premiers ouvrages cités, bien que dépassés, permettent de suivre l'évolution de la politique musicale dans notre pays.

28 Musique pour tous : réalisations et perspectives d'une politique musicale française. Paris : La Documentation française, 1973. 95 p. La Documentation française illustrée, juin 1973, n°279.

29 France. Ministère de la Culture et de la Communication. Une politique de la musique pour la France... : 1974-1981. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 1981. 43 p. Actualités documents.

30 France. Ministère de la Culture. 2 ans d'action pour la musique et pour la danse : 81-83. Paris : Ministère de la Culture, 1983. 74 p. Cahiers du Cenam, n° spécial.

Ce rapport reproduit également le n°54 (décembre 1982) du bulletin d'informations du Service des études et de la recherche du Ministère de la Culture, sur les Français et la musique. Le chapitre consacré aux mesures en faveur de la pratique amateur est également intéressant.

31 OLIVIER, Philippe. La musique au quotidien. Paris : Balland,

1985. 227 p. ISBN 2-7158-0540-3.

Partant d'un constat positif, l'auteur se propose d'ouvrir quelques dossiers particulièrement actuels et qu'il juge préoccupants. Par la perception originale qu'il donne du sujet, cet ouvrage complète utilement les précédents.

32 Les Ecoles de musique. Paris : CENAM, 1987. Cahiers du CENAM, n°45.

33 Conseil de l'Europe. Conseil de la Coopération culturelle. La politique culturelle de la France : programme européen d'évaluation... Paris : La Documentation française, 1988. 394 p. ISBN 2-11-001989-1.

Les experts européens qui se sont penchés sur la politique culturelle française de 1959 à 1984 en dressent ici un constat honnête. On s'inspirera plus particulièrement des paragraphes consacrés à la musique dans le chapitre "Elargissement du public et démocratisation".

34 Association nationale des délégués départementaux à la musique et à la danse. Musique et danse, les politiques des départements : actes du colloque, °Paris9, Sénat, novembre 1988. Paris : CENAM, 1989. 121 p. ISBN 2-905528-33-8.

4.2 Aspects économiques

35 Bureau d'information et de prévision économique. L'Economie du domaine musical. Réalisé par Bernard Preel. Paris : La Documentation française, 1985. 379 p. ISBN 2-11-001367-2.

Bien que l'étude porte plus particulièrement sur l'année 1981, les nombreuses statistiques fournissent encore des données utiles pour la compréhension des pratiques culturelles des Français en matière de musique.

36 France. Ministère de la Culture et de la Communication. Département des études et de la prospective. Crise et mutation du domaine musical. Réal. par Alain Le Diberder et Sylvie Pflieger. Paris : La Documentation française, 1987. 162 p. ISBN 2-11-001874-7.

L'évaluation de l'offre et de la demande permet de tracer un tableau intéressant du paysage musical français. La prospective sur les tendances actuelles de cette "industrie", notamment, sont à signaler.

37 L'Edition musicale. Les Cahiers du CENAM, mars 1989, n° 52. 108 p. ISSN 0981-0579.

Très exhaustif, ce numéro des Cahiers du CENAM fait le point sur l'édition de musique et d'ouvrages sur la musique, mais évoque également les métiers associés (bibliothécaires et libraires, entre autres).

38 Presse musicale grand public : à chacun sa chapelle. In L'Echo de la presse, décembre 1989-janvier 1990, n°4, p. 43-48.

39 GARCIA, Daniel. L'Edition musicale allegro vivace. Livres

Hebdo, 1990, vol.XII, n°16, p. 53-55.

Limitée aux livres sur la musique, cette évaluation apporte des éléments intéressants sur le public ciblé et sur la mise en cause, par les éditeurs, de la pauvreté des bibliothèques.

4.3 Le public

Les ouvrages signalés en 4.1 accordent une large place à cette question. Les documents qui suivent, plus pointus, les complètent utilement.

40 À chacun sa musique. Les Carnets de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°11, juillet-août-septembre 1982. 27 p. Recueil d'articles. L'évaluation du public est intéressante, bien qu'un peu dépassée.

41 Les jeunes et la musique : un sondage révélateur Phosphore/JMF. Notes de la SACEM, octobre 1986, suppl. au n°110.

42 ARDIAM (Besançon). La Pratique musicale amateur. 1ère partie: amateurs et professionnels : la différence. Ardiam, janvier/février 1986, n°8, p. 3-23. ISSN 0764-0625.

43 La Pratique musicale en France. Les Cahiers du GENAM, juin 1988, n°49. 112 p. ISSN 0981-0579.

44 France. Ministère de la Culture et de la Communication. Département des études et de la prospective. Les pratiques culturelles des Français : 1973-1989. Paris : La Documentation française ; La Découverte, 1990. 295 p. ISBN 2-7071-1912-8.

Dernier en date des rapports officiels, ce document essentiel permet de réactualiser les précédents et d'appréhender le phénomène musical dans un environnement culturel plus vaste.

45 France. Ministère de la Culture et de la Communication. Département des études et de la prospective. Les pratiques culturelles des Français : enquête 1988-1989. Paris : La Documentation française, 1990. 243 p. ISBN 2-11-002368-6.

Résultats de l'enquête sur lesquels s'appuie le rapport précédent. Fournit d'abondantes données statistiques du plus grand intérêt.

5. LES BIBLIOTHEQUES MUSICALES

L'essentiel de l'information se trouve dans les ouvrages plus spécifiquement bibliothéconomiques mentionnés à la fin ou dans les revues professionnelles déjà citées. Les références suivantes ne sont donc qu'une sélection des documents les plus pertinents.

5.1 Ouvrages généraux

- 46 BRADLEY, Carol June (éd.). Reader in music librarianship. Washington microcard editions, 1973.
Bien qu'un peu ancienne, cette compilation d'articles de spécialistes internationaux demeure, dans de nombreux cas, essentielle. Le plan très clair et un index détaillé permettent une recherche facile. On s'intéressera plus particulièrement à la première partie, qui présente les différents types de bibliothèques musicales, et à la dernière, consacrée au métier de bibliothécaire musical. Compte-tenu de la date de publication de l'ouvrage, la bibliographie est malheureusement périmée.
- 47 Fontes artis musicae, 1970, vol. 37, n°4. ISSN 0015-6191.
Ce numéro de la revue de l'AIBM, à paraître prochainement, sera consacré aux bibliothèques musicales françaises. Il couvrira la totalité des infrastructures (bibliothèques de recherche, bibliothèques de conservatoire, bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires...) et constituera donc le document le plus actuel et le plus complet sur la question.

5.2 Les bibliothèques de conservatoire

- 48 FONTANA, Marc. Conservatoire national de région de Boulogne-Billancourt : une bibliothèque au cœur de la musique. In Ecouter voir, avril 1970, n°3, p. 4-6.
- 49 RIGADE, Anne. La bibliothèque de la Maison des Conservatoires. In Ecouter voir, juillet 1970, n°4.
- 50 GIULIANI, Elisabeth La Médiathèque du Conservatoire national supérieur de musique de Paris. A paraître dans Fontes artis musicae, 1970, vol. 37, n°4.
Définition des missions de ce nouvel établissement par sa directrice. Les projets de coopération avec d'autres institutions similaires sont particulièrement intéressants.

5.3 La musique dans les bibliothèques publiques

- 51 France. Direction des bibliothèques. Problèmes posés par le développement et l'utilisation des fonds musicaux dans les bibliothèques publiques. In Bulletin d'information de la Direction des bibliothèques de France, 1954, vol. III, p. 184-188.
Un des premiers textes officiels sur la question. Il a donc une valeur symbolique.
- 52 RICHTER, Noé. Les fonds musicaux des bibliothèques

publiques. In ABF : bulletin d'informations, mars 1955, n°1, p. 200-203.

Cet article, bien qu'ancien, est d'une extrême pertinence. Les questions soulevées par l'auteur sont toujours à l'ordre du jour, ce qui tendrait à prouver que la situation a peu évolué...

53 - Les Bibliothèques populaires. Le Mans : Bibliothèque universitaire, 1977. 104 p. ISBN 2-7654-0167-5.

On consultera avec intérêt le chapitre sur la bibliothèque des Batignoles, qui a créé dès 1885 une collection de prêt de partitions musicales. Elle aurait attiré un nouveau public à la bibliothèque, les femmes...

54 Centre national d'action musicale. Dossier : le musibus. In Cahiers de l'animation musicale, mars 1977, n°3, p. 1-11. Consacrées surtout à l'animation et à la pédagogie musicales, ces premières tentatives de diffusion musicale incluaient cependant déjà le prêt de disques et de livres sur la musique.

55 CAMBIER, Alain, LANGUIN, Laurence. Présence de la musique imprimée dans les bibliothèques de lecture publique : compte-rendu de la journée d'étude du 24 février 1986. In Bulletin d'informations de l'ABF, 2^e trimestre 1986, n°131, p. 20-21.

Cette journée, assez technique, avait été organisée par la sous-section des discothécaires de la section "Lecture publique" de l'ABF. Le rapport met bien en relief les préoccupations des professionnels.

56 BCP Haute-Marne : un musibus nouveau. In ADBCP, 1989, n°11, p. 21.

Cette fiche technique nous donne l'occasion de regretter la pauvreté de la littérature concernant les expériences originales que constituent les musibus.

57 Mairie de Paris. Direction des Affaires culturelles. Bureau des bibliothèques. Bibliothèques-discothèques de la Ville de Paris : statistiques 1989. Paris : Bureau des bibliothèques, 1990. 41 p.

58 Mairie de Paris. Direction des Affaires culturelles. Bureau des bibliothèques. La musique dans les bibliothèques-discothèques de la Ville de Paris. Paris : Bureau des bibliothèques, 1990. 5 f.

59 NYEKI, Maria (dir.) Les documents musicaux au Centre Georges Pompidou. A paraître dans Fontes artis musicae, 1990, vol. 37, n°4, p. 10-17.

Article collectif présentant les ressources musicales des différentes bibliothèques du Centre, dépendant de la BPl ou de l'IRCAM.

60 RUSSELL, Philippe. Bibliothèque publique et vie musicale : l'exemple de Mulhouse. A paraître dans Fontes artis musicae, 1990, vol. 37, n°4, p. 20-22.

Un des rares témoignages non-parisiens, cet article est d'autant plus intéressant qu'il expose l'expérience originale

de partenariat mise en place par la bibliothèque municipale avec d'autres établissements à vocation musicale (Conservatoire et Orchestre symphonique du Rhin-Mulhouse).

61 SINEUX, Michel. La musique dans les bibliothèques de lecture publique de la Ville de Paris. A paraître dans *Fontes artis musicae*, 1990, vol. 37, n°4, p. 4-10.

Essentiellement consacré à la Discothèque des Halles, cet article retrace l'historique de l'établissement et son évolution vers le concept de médiathèque musicale publique.

5.4 Les discothèques

62 CURRALL, Henry (éd.). Gramophone record libraries : their organisation and practice. 2nd ed. London : Crosby, Lockwood and son, 1970. XIV, 290 p. New librarianship series.

Bien que périmé dans de nombreux domaines, ce recueil d'articles qui couvrent tous les aspects du fonctionnement des discothèques, y compris la formation des responsables, reste un ouvrage de référence.

63 IFOREP. Animation musicale. Enquête-discothèque... Orgeval : IFOREP, 1978. 150 p. Les Cahiers de l'IFOREP, 16.

L'enquête, effectuée auprès des discothèques de comités d'entreprise et de comités d'action sociale, a perdu de son actualité. Mais les idées énoncées sur l'animation musicale et la réflexion amorcée sur l'appropriation de la culture musicale par un public de travailleurs ne sont pas sans intérêt.

64 DAUDRIX, Jean-Marie. La Discothèque de France : une aventure culturelle : entretien avec un bibliothécaire. Paris : Discothèque de France, 1985. 123 p. N° spécial du "Bulletin de la Discothèque de France". ISSN 0757-2794.

Cette histoire de la Discothèque de France par l'un de ses pionniers permet de suivre la lente et difficile intégration des supports sonores dans les bibliothèques et l'émergence progressive de la notion de "médiathèque" publique.

65 SINEUX, Michel. La Discothèque des Halles. In *Bulletin d'informations de l'ABF*, 2^e trimestre 1988, n°139, p. 29-34. Historique, par son directeur, de celle qui est sans doute la première médiathèque musicale publique de France.

66 Mairie de Paris. Direction des affaires culturelles. Service technique des phonogrammes. 1989 : activité des discothèques et du service technique des phonogrammes. Paris : Service technique des phonogrammes, 1990. 28 f.

Bien que ce rapport d'activité ne concerne que les documents sonores, les données statistiques sur les collections, leur taux de rotation et le nombre de prêts par établissements apportent des éléments intéressants sur le comportement du public.

67 LANGUIN, Laurence. Colombes : de la discothèque de prêt au Département Musique de la Bibliothèque municipale. A paraître dans *Fontes artis musicae*, 1990, vol. 37, n°4, p.

17-20.

Nouveau témoignage de l'évolution d'une discothèque municipale vers la médiathèque thématique.

6. LES MEDIATHEQUES PUBLIQUES : GENERALITES

On trouvera ici une sélection d'articles permettant d'élargir la recherche à d'autres domaines. Le problème de l'extension de la bibliothèque traditionnelle à de nouveaux supports n'est en effet pas propre à la musique. La réflexion de professionnels de divers horizons est donc une source d'information à ne pas négliger.

68 RONSIN, Albert. Propositions pour une nouvelle structure des médiathèques publiques en France. Saint Dié : Bibliothèque municipale, ca 1976. 11 p.

69 BOUVY, Michel. Médiathèque publique et spectacles culturels: après deux années d'activités d'extension. In Médiathèques publiques, 1977, n°42, p. 13-23.

70 L'audiovisuel dans les bibliothèques. In Bulletin des bibliothèques de France, 1981, vol. XXVI, n°8, p. 463-468.

71 HERZHAFT, Gérard. Pour une médiathèque : guide de l'audiovisuel à l'usage des candidats aux concours et examens des bibliothèques. Paris : PROMODIS, 1982. 116 p. ISBN 2-903181-05-5.

La finalité de ce manuel, dépassé dans certains domaines (le disque compact n'est pas envisagé, par exemple) est la transformation de la bibliothèque en médiathèque. On consultera avec profit le dernier chapitre, "Vers la médiathèque".

72 BOUVY, Michel. De la bibliothèque à la médiathèque. In Médiathèques publiques, 1983, vol. XVII, n°65/66, p. 5-12. L'auteur développe surtout le domaine des vidéothèques. Mais l'analyse du comportement timoré des professionnels est intéressant.

73 CAMPBELL, H.C. Le développement des systèmes et des services de bibliothèques publiques. Paris : Presses de l'UNESCO, 1984. 208 p. ISBN 92-3-201995-7.

Cet ouvrage, destiné avant tout aux pays en voie de développement, rappelle avec utilité les missions de la lecture publique et leur évolution possible.

74 Du côté des bibliothèques. In Bulletin des bibliothèques de France, 1984, vol. XXIX, n°6, p. 544-559.

Consacrés aux collections scientifiques et techniques dans les bibliothèques, ces entretiens mettent aussi en cause l'inertie des professionnels.

75 VINGTDEUX, Nelly. L'Ardèche à l'ère bus. In Bulletin des bibliothèques de France, 1985, vol. XXX, n°3/4, p. 238-242. L'exemple de ce responsable dynamique, dont l'objectif est la transformation de sa BCP en MCP (médiathèque centrale de prêt), est riche d'enseignement. Il met en relief le rôle de service culturel que l'établissement est destiné à jouer auprès des collectivités locales.

76 Juste une image : le réseau audiovisuel des bibliothèques publiques. Le programme audiovisuel de la DLL. In Lettres, mars/avril 1987, supplément au n°13, p. 1-8.

77 Communication en Rhône-Alpes : nouveaux supports : nouveaux circuits... Valence : ACORD, 1987. 80 p. Les Cahiers de la coopération, 1.

Compte-rendu d'une journée d'étude organisée à Villeurbanne par les VDL (Vidéothécaires et discothécaires du Lyonnais) et l'agence de coopération ACORD. Il permet de prendre la mesure de l'activité musicale des BCP dans la région.

78 ROUIT, Huguette. Bibliothèques messagères d'art et de culture. In Bulletin d'informations de l'ABF, 1^{er} trimestre 1988, n°138, p. 50-60.

Extrait d'une communication de l'auteur à l'IFLA, consacrée plus particulièrement aux bibliothèques des écoles d'art. L'éventualité de l'ouverture de ces établissements à tous les publics est également envisagée.

7. LE PUBLIC DES BIBLIOTHEQUES

79 BON, Jérôme, LOUPPE, Albert. Marketing des services publics: l'étude des besoins de la population. Paris : Les Editions d'organisation, 1980. 204 p. Collection management public. ISBN 2-7081-0417-9.

Pour une approche générale du sujet.

80 DUCHEMIN, Pierre-Yves. Les Auditeurs de musique à la salle d'actualité de la B.P.I. : étude sociologique. Villeurbanne: ENSB, 1982. 130, XII f.

Ce mémoire, édité en 1983 par la BPI sous le titre "L'écouteur écouté...", est le résultat d'une enquête effectuée auprès du public. L'analyse socio-culturelle qui s'en dégage et la mise en évidence des pratiques musicales des usagers sont particulièrement intéressantes. Elles demandent cependant à être actualisées.

81 CLEGG, Susan M. User surveys and statistics - the opportunities for music libraries. In Fontes artis musicae, 1985, vol. 32, n°1, p. 69-76.

82 BARBIER-BOUVET, Jean-François, POULAIN, Martine. Publics à l'œuvre : pratiques culturelles à la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou. Paris : B.P.I. ; La Documentation française, 1986. 285 p. ISBN 2-11-00-1622-1.

Cet ouvrage, référence en la matière, réactualise le travail de Duchemin tout en élargissant la réflexion.

83 Pour tout public. In Bulletin des bibliothèques de France, 1986, vol. XXXI, n°4, p. 293-349.

N° spécial du BBF sur le public des bibliothèques. Les témoignages rassemblés, essentiellement consacrés au livre, permettent de mieux cerner les besoins des usagers dans leur diversité.

84 Etude de non-clientèle : Discothèque des Halles : 1987. 13 f. dactylographiés.

Résultats d'une enquête effectuée entre 1987 et 1988, pour tenter de cerner le phénomène du faible taux de réinscription d'une année sur l'autre.

85 RIGADE, Anne. °Résultats d'une enquête effectuée en octobre 1987 dans les conservatoires de la ville de Paris pour promouvoir la bibliothèque de la Maison des Conservatoires. 1990. 3 f. dactylographiés.

86 S.B. °Enquête sur le public du Centre de documentation musicale de la Discothèque des Halles : janvier 1990. 1990. 10 f. dactylographiés.

87 CROZET, Marc. Enquête sur les attentes du public. Paris : Discothèque des Halles, 1990.

Effectuée au bureau des inscriptions de la Discothèque des Halles de janvier à mars 1990, cette enquête fournit des statistiques intéressantes, et parfois surprenantes, sur les types de musique et de supports souhaités par le public.

8. LES BIBLIOTHECAIRES : EVOLUTION DE LA PROFESSION

88 Deutscher Bibliotheksverband. Publikationsabteilung Musikleben und Musikbibliothek : Beiträge zur musikbibliothekarischen Arbeit der Gegenwart... Hrsg. von Hermann Wassner. Berlin : Deutscher Bibliotheksverband, Publikationsabteilung, 1979. 218 p.

Ce recueil d'articles, publié à l'occasion du 75^e anniversaire de la bibliothèque musicale publique de Frankfurt am Main, est une mine de renseignements. Il aborde notamment la problématique du travail d'un bibliothécaire musical de nos jours (3e partie) et l'élargissement du public et des collections (5e partie).

89 BRIAND, Gérard. Bibliothécaire : un métier qui s'apprend, une profession qui évolue. In Lettres, novembre/décembre 1986, supplément au n°11, 4 p.

90 SEIREL, Bernadette. Au nom du livre : analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires. Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études et de la prospective ; Centre G. Pompidou, Bibliothèque publique d'information. Paris : La Documentation française, 1988.

229 p. ISBN 2-11-001937-9.

Cet ouvrage, fruit d'années de recherche à la B.F.I., est maintenant la référence en matière de sociologie des bibliothécaires. On consultera avec profit la 2^e partie, sur l'accès au métier, et la 3^e, intitulée "Différenciation des pratiques professionnelles".

91 TABET, Jean. Vers une formation de vidéothécaire ? In Bulletin d'informations de l'ABF, 2^e trimestre 1988, n°139, p. 3-4.

Les arguments avancés par l'auteur en faveur d'un "département image" dans la bibliothèque et d'une formation spécifique rejoignent les préoccupations des discothécaires dans leur domaine. Permet d'envisager le problème sous un angle plus large.

92 MASSAULT, Christian. VDL mode d'emploi. In Ecouter voir, avril 1990, n°3, p. 41.

Présentation par son président de l'association des Vidéothécaires et Discothécaires de la région Lyonnaise, bel exemple de coopération inter-professionnelle et du refus de se marginaliser.

93 MAURY, Marie-France. La formation des bibliothécaires musicaux en France. 1990. 8 p. dactylographiées.

Texte d'une communication faite au congrès de l'AIBM en juillet 1990. Présente en particulier les effets de la réforme du CAFB pour les futurs bibliothécaires musicaux.

9. ANNEXE : QUELQUES OUTILS BIBLIOTHECONOMIQUES

Bien qu'il ne soit pas prévu d'aborder l'aspect technique de la question, les ouvrages généraux mentionnés ici peuvent être consultés avec profit. On y trouve une grande variété d'informations utiles et ils permettent en outre de mieux appréhender la conception qu'ont les bibliothécaires spécialistes de leur métier.

94 Manuel du discothécaire. 2^e éd. revue et corrigée. Paris : Discothèque de France, 1978. 133 p.

On consultera également le supplément de 40 p. consacré aux cassettes dans les bibliothèques.

95 REDFERN, Brian. Organising music in libraries : vol. 1 : arrangement and classification. 2^e ed. London : C. Bingley; Hamden, Conn. : Linnet Books, 1978. 105 p.
ISBN 0-208-01544-2

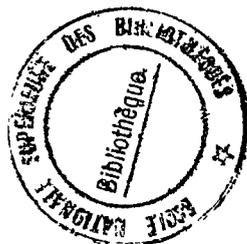
Malgré sa date, cet ouvrage reste la référence en la matière.

96 JONES, Malcolm. Music librarianship. London : C. Bingley.; München : K.G. Saur, 1979. 130 p. Outlines of modern librarianship, 5. ISBN 0-85157-274-X.

97 ALIX, Yves. Ouvrages de référence sur la musique et les

phonogrammes : guide à l'usage des bibliothécaires. Paris :
Cercle de la librairie, 1982. 123 p. Collection
Bibliothèques. ISBN 2-7654-0298-1.

- 98 BRYANT, Eric Thomas. Music librarianship : a practical
guide. 2nd éd. Metuchen, N.J. : The Scarecrow press, 1985.
473 p. ISBN 0-8108-1785-3.



*



* 9 5 4 3 4 5 G *